

École de langue première
aujourd'hui...
**Francophone
bilingue**
pour la vie!



Rapport annuel 2018-2019



1440, 9^e Avenue Nord, Regina (SK)
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

Table des matières

Coordonnées de la division scolaire	1
Lettre de présentation	2
Introduction	3
Gouvernance.....	4
Profil de la division scolaire.....	7
Orientation stratégique et établissement de rapports.....	15
Données démographiques (effectifs)	44
Infrastructure et services de transport de la division scolaire.....	47
Sommaire financier	49
Annexe A : Liste des bénéficiaires	51
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés.....	56

Coordonnées de la division scolaire

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9^e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-5741

Numéro sans frais : 1-877-273-6662

Télécopieur : 306-757-2040

Site Web : www.ecolesfrancophones.com

Courriel : regina@cefsk.ca

Lettre de présentation



Honorable Gordon S. Wyant, Q.C.
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire du Conseil des écoles fransaskoises est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux résidents du Conseil, son rapport annuel pour l'exercice 2018-19.

Ce rapport présente un aperçu des objectifs, des activités et des résultats pour l'année financière du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. Le rapport fournit aussi un aperçu financier ainsi que les états financiers vérifiés par un auditeur indépendant, selon les méthodes comptables normalisées, généralement reconnues au Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.


Alpha Barry,
Président du CSF.

Introduction

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et les résultats du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) pour l'exercice financier allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Ce rapport présente une description d'ensemble du CÉF, de sa structure de gouvernance ainsi que de la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres des informations relevant de ses trois mandats : scolaire, culturel et communautaire.

Le plan stratégique 2021 du CÉF intègre les objectifs du Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) qui est développé dans ce rapport et s'articule autour de 3 axes :

- Préparer les élèves à une réussite éducative en français ;
- Développer des partenariats avec les parents et la communauté ;
- Développer une culture d'excellence.

Outre les informations détaillant les activités et résultats du CÉF, ce rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC). La situation financière est présentée dans le rapport de la direction et des états financiers audités. Les annexes contiennent la liste des bénéficiaires et des paiements.

Les états financiers ci-joints ont été audités par un vérificateur indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Gouvernance

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la supervision de la direction générale ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est actuellement organisé en dix régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus lors de l'élection générale de 2016 (automne) pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans. Des élections partielles ont eu lieu en octobre 2017 et une élection en mai 2018 pour la nouvelle région scolaire.

Les membres du conseil scolaire fransaskois, au 31 août 2019, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1 Joseph Poirier
Région scolaire de la Vieille n° 2 Maria Lepage
Région scolaire de Regina n° 3 Alpha Barry (Président du conseil)
Région scolaire de l'école Providence n° 4 Gisèle Rivard
Région scolaire de Saskatoon n° 5 Hélène Grimard
Région scolaire de Zenon Park n° 6 Jérôme Perrault
Région scolaire de Prince Albert n° 7 Geneviève Binette
Région scolaire des Battlefords Park n° 8 Martin Prince
Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9 Anita Francon
Région scolaire de Ponteix n° 10 Guy Roberge

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire en 2018-19 figure à l'annexe A.



Joseph Poirier



Maria Lepage



Alpha Barry



Gisèle Rivard



Hélène Grimard



Jérôme Perrault



Geneviève
Binette



Martin Prince



Anita Francon



Guy Roberge

Conseils école-communauté/conseils d'école (CEC/CE)

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total, soixante-six conseillères et conseillers d'école sont impliqués dans les écoles fransaskoises.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Les conseils d'école jouent un rôle capital en termes d'implication des parents dans la vie scolaire, identitaire et culturelle de l'organisation.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la Loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- ✓ D'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- ✓ De rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- ✓ De développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- ✓ D'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du PAC (Plan d'Amélioration Continue) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

Profil de la division scolaire

Qui sommes-nous ?

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est le seul organisme d'éducation primaire et secondaire autorisé à offrir, en Saskatchewan, une formation conduisant l'élève vers un diplôme d'études secondaires francophone bilingue.

Ce diplôme atteste que l'élève peut s'exprimer en français, à un niveau de langue première, de même qu'en anglais, langue première. Il est donc question de compétences linguistiques élevées, tant en français qu'en anglais.

Le CÉF favorise la promotion et l'acquisition de la langue française dès le tout jeune âge des enfants, via des partenariats avec les centres éducatifs à la petite enfance. Il offre des services de prématernelle 3 ans et de prématernelle 4 ans et, bien sûr, des services pour les élèves de maternelle 5 ans, qui fréquentent l'école à temps plein.

L'acquisition de la culture et de la langue françaises doit s'inscrire à l'intérieur d'un continuum impliquant les acteurs francophones de la province. Des efforts concertés et constants sont déployés en complicité avec les associations locales : la vitalité de la communauté inclut davantage qu'une seule organisation.

La vie dans les écoles du CÉF se déroule en français. Les cours sont offerts en français langue première et les conversations ainsi que les activités à l'extérieur des classes se vivent aussi en français. Les référentiels sociaux, culturels et scolaires sont francophones et remémorent le parcours des francophones au Canada et dans notre province.

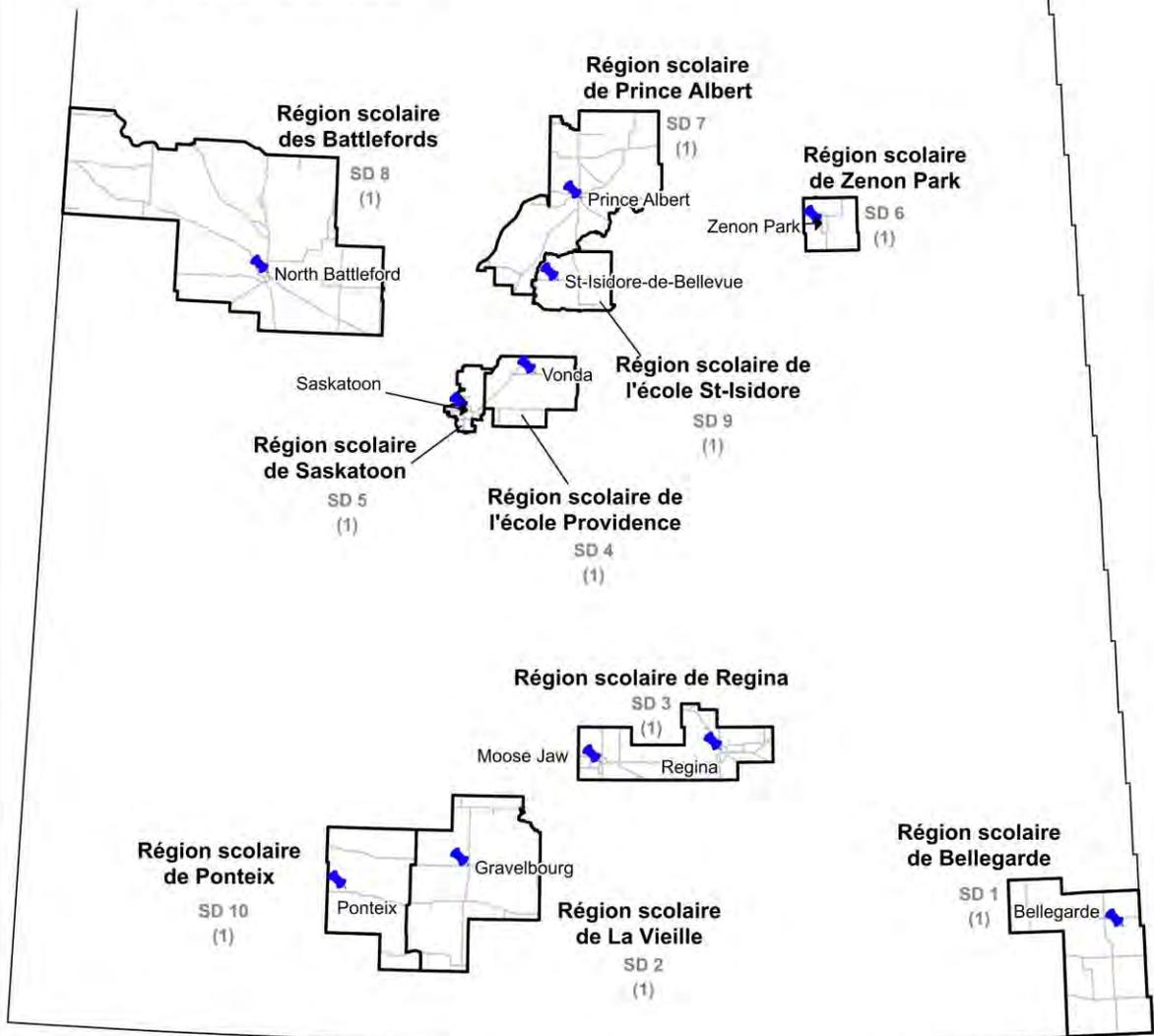
Comme vous le constaterez sur la carte ci-dessous, le territoire couvert par le CÉF correspond à celui de la province. Les écoles fransaskoises sont en majorité éloignées des grands centres que sont Regina, Saskatoon et Prince Albert, ce qui augmente l'importance de la collaboration entre les organismes francophones. Cette répartition géographique est aussi un défi pour les organismes gouvernementaux qui peinent trop souvent à offrir des services adaptés aux besoins des jeunes francophones et de leur famille.

Le CÉF est doté de 13 écoles et de 2 pavillons secondaires, répartis dans 11 localités. Le CÉF s'étend sur le territoire tel que présenté sur la carte ci-dessous. Le CÉF se compose de dix régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et six régions en milieu rural.

Conseil des écoles francsaskoises n° 310 juin 2019



- localisation d'école francophone
 - route principale
 - SD** numéro de la sous - division
 - (1)** nombre de membres du conseil scolaire
- remarque: ces écoles sont financées par la province de M-12, sauf pour les écoles de bande.



Membre:	Direction:	unité:	présenté par:	Date de dépôt:	Révisé par:	date de révision:
Education	Infrastructure	Geomatics	T. Corbin	2019.03.20	B. Andrie	2019.07.09
source:			form. layout:	Projection cartographique:		
L:\Work\2_Projet_ED\Desp Map\2019\SD\Map_Web\WOR_8.5x11\SD_CEF 310\SD_CEF 310_Fr_2019.06.wor			1	UTM - NAD 83 (zone 13)		
Titre						
Conseil des écoles francsaskoises n° 310 de la Saskatchewan avec sous divisions						



Fondements philosophiques de la division

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents : la réussite scolaire pour chacun d'entre eux, le développement de leur identité francophone, de leurs compétences linguistiques et de leur culture francophone.

Conscient de la place et de l'importance de l'éducation dans la vie présente et future de nos enfants, le CÉF a identifié des compétences essentielles que chaque enfant doit posséder afin de pouvoir jouer pleinement son rôle de citoyen ou de citoyenne. Présentées dans le document intitulé « Profil de sortie de l'élève », ces compétences sont regroupées en cinq cheminements particuliers :

- Le cheminement scolaire francophone ;
- Le cheminement personnel ;
- Le cheminement professionnel ;
- Le cheminement social ;
- Le cheminement francophone et communautaire.

La réalisation de cette mission s'effectue dans un contexte culturel minoritaire, où vivre en français est un choix qu'il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L'éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires et le résultat de ces recherches inspire les diverses actions mises en place par l'organisation. Les quatorze principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire et les écrits sur l'acquisition d'une langue guident les acteurs du CÉF dans le choix des stratégies et des moyens à déployer pour nos communautés, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l'intérieur des écoles francophones.

S'inspirant des écrits du célèbre philosophe français Jean-Jacques Rousseau, le CÉF est convaincu que la connaissance de chacun de nos élèves est essentielle à la prestation de services adaptés à leurs besoins, tant au niveau de l'enseignement que des services particuliers.

Or, nos jeunes proviennent d'horizons de plus en plus variés, avec des compétences langagières de différents niveaux. Nos élèves de tous horizons apportent une richesse indéniable à la vie scolaire et leurs parents, à la communauté. Nous croyons à une vie communautaire, scolaire, inclusive qui permet de célébrer la diversité, tout en créant un espace de dialogue, de partage et de compréhension mutuelle. L'ensemble des individus participant à la vie scolaire (élèves, parents, membres du personnel, organismes communautaires) doit créer ce « nous » collectif, empreint de respect et de dialogue. C'est dans cet esprit que nous proposons, avec nos partenaires communautaires, des activités visant, chez nos élèves, l'acquisition des compétences requises pour une vie harmonieuse en société.

La question des apprentissages des élèves est évidemment au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d'études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la perspective que l'élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d'études témoignent de la triple mission du CÉF, c'est-à-dire que le contenu présente des composantes visant le développement de l'identité, de la langue et de la culture francophones. Le CÉF poursuit son engagement sur l'actualisation et le développement de nouveaux programmes d'études.

La réussite de chaque élève est l'élément qui alimente nos réflexions et inspire nos actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, continue d'être au cœur de la troisième année de la mise en œuvre de notre plan stratégique. Les stratégies gagnantes, issues de la recherche, interpellent chaque acteur dans ses croyances, dans sa pratique professionnelle. Il est donc fondamental d'accompagner notre personnel dans ce changement, un changement planifié et soutenu par des moyens adéquats. Étant donné notre option pour la réussite de chaque élève, les activités des communautés d'apprentissage professionnelles doivent se traduire par de meilleurs apprentissages de nos enfants :

- Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Comment allons-nous savoir si les élèves ont appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui n'ont pas appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui ont appris ?

Ces questions favorisent le développement d'une culture de collaboration et de partage, en vue d'assurer la réussite de nos jeunes. La collaboration dépasse les frontières de chaque école : des présentations aux autres écoles sur les apprentissages réalisés par les jeunes, les défis et les succès rencontrés par le personnel dans la mise en place des stratégies d'enseignement ont lieu trois fois par an.

Étant donné que nous croyons fondamentalement que l'apprentissage est un processus d'essais et d'erreurs, les pratiques évaluatives des apprentissages des élèves et les attentes face aux membres du personnel doivent refléter cette croyance.

Les travaux de Lezotte (2002) sur l'école efficace guident les directions et leurs équipes dans l'aménagement de plusieurs facettes de la vie à l'école. Les écoles développent :

- Un environnement sécuritaire et ordonné ;
- Un climat d'attentes élevées pour la réussite ;
- Un leadership pédagogique ;
- Une mission claire et précise ;
- Des occasions d'apprentissage protégées dans le temps ;
- Un monitoring fréquent des progrès des élèves ;
- Des relations harmonieuses avec la maison.

Les travaux de Hattie (2017) guident les actions à tous les paliers de l'organisation, car Hattie a pu, par le biais de méta-analyses, établir un lien entre des stratégies d'intervention et leurs impacts sur les apprentissages des élèves. S'appuyant sur ces résultats, le CÉF a choisi d'actualiser le modèle d'intervention « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles et les services centraux. L'enseignement explicite, la modélisation et, donc, les approches de type piagétien sont au centre de nos offres de perfectionnement et d'accompagnement.

Nous désirons aussi agir tôt dans la vie de nos enfants, donc nous procédons régulièrement à du dépistage et à de l'intervention précoce auprès de nos jeunes. Ainsi, tous les élèves de 3 ans, de 4 ans, de maternelle 5 ans ont participé à un dépistage en orthophonie. De même, le CÉF, avec l'aide de ses équipes-écoles, a procédé à un dépistage auprès de toute sa clientèle (de la 1^{ère} à la 12^e année), dépistage qui visait à identifier puis mettre en place des stratégies d'intervention adaptées aux besoins des jeunes. Quinze éléments furent utilisés dans ce dépistage, des éléments qui font référence aux capacités d'apprentissage des enfants, à leurs habiletés sociales, à leurs comportements, à leur santé physique. Nous avons réalisé une topographie des besoins de nos élèves dans le but d'adapter les services à leurs besoins.

Nous croyons aussi que le rôle de la direction d'école est déterminant dans la réussite d'une équipe-école à accompagner chaque jeune vers la réussite. À cet effet, nous avons mis en place un service d'accompagnement des directions et directions adjointes des écoles visant essentiellement leur développement. Parallèlement, nous avons travaillé, lors des rencontres de groupe ou individuelles, le développement des pratiques de la direction qui ont un impact sur les apprentissages des élèves, en utilisant les résultats des recherches réalisées par Marzano (2016). Nous sommes engagés dans un processus de changement, un processus qui requiert du temps et une cohérence dans les actions.

Enfin, cette cohérence que nous visons se traduit par l'adoption dans chaque école, d'un plan d'amélioration continue (PAC). Ce plan intègre à la fois les cibles identifiées par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les cibles du plan stratégique du Conseil scolaire fransaskois et les besoins du milieu. Nous croyons préférable de viser un nombre limité d'objectifs afin d'arriver à un réel changement. Ainsi, en tenant des résultats de la recherche et des besoins identifiés chez nos enfants, nous avons opté pour trois domaines d'intervention : la littératie, le bien-être des jeunes à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle.

Ces plans d'amélioration continue sont à la base du mode de gouvernance du Conseil scolaire fransaskois, qui favorise la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur.

Partenariats communautaires

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF ne peut se faire sans la participation active de partenaires de choix dans le but de soutenir le mandat scolaire, identitaire et culturel du CÉF.

Quelques exemples d'engagements communautaires dans les écoles francsaskoises :

- La Journée francsaskoise du Droit 2019 s'est déroulée à l'École canadienne-française – Pavillon Gustave Dubois avec la participation des élèves de la 7^e à la 12^e en partenariat avec l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan.
- Le Tintamarre francsaskois 2019 a réuni tous les élèves de l'École Ducharme à Moose Jaw. La parade en plein centre-ville est suivie de la cérémonie du lever du drapeau francsaskois. Ce bruyant évènement est orchestré par l'Association communautaire francsaskoise de Moose Jaw.
- Le CÉF a réinvesti dans l'édition 2019 du Camp Voyageur organisé par l'Assemblée communautaire francsaskoise (ACF). Ce partenariat entre le CÉF et l'ACF a permis aux familles des écoles francsaskoises de bénéficier d'un rabais significatif sur l'inscription de leurs enfants.
- Un grand nombre d'élèves de la 7^e à la 12^e des écoles du CÉF ont participé aux épreuves sportives et culturelles des « Jeux du CÉF ». Les élèves ont participé aux 6 épreuves sportives de piste, aux 6 épreuves de pelouse et aux 12 épreuves culturelles. Cet évènement d'envergure est rendu possible grâce au partenariat établi avec l'Association Jeunesse Francsaskoise.
- Toujours en collaboration avec l'Association Jeunesse Francsaskoise, l'Omnium francsaskois de volleyball s'est déroulé à Saskatoon et a rassemblé environ 400 élèves.
- Trois journées scolaires ont été consacrées aux écoles du CÉF par la Société historique de la Saskatchewan dans le cadre de la 13^e édition des Journées du patrimoine qui avait pour thème La Première Guerre mondiale sur le front des Prairies. Les élèves de la 3^e à la 12^e année se sont rendus à la 15^e Escadre de l'aérodrome McEwen situé au sud de Moose Jaw.

Le CÉF entretient des partenariats et collabore régulièrement avec les organismes suivants dans le cadre de projets ponctuels :

- L'Association des parents francsaskois ;
- L'Association canadienne-française de Regina ;
- La Société canadienne-française de Prince Albert ;
- L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan ;
- La Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan ;
- Le Réseau santé en français de la Saskatchewan ;
- L'Assemblée communautaire francsaskoise ;
- L'Association Communautaire francsaskoise de Moose Jaw ;
- Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan ;
- L'Association jeunesse francsaskoise ;

- Le Conseil culturel fransaskois ;
- La Cité universitaire francophone ;
- Le Collège Mathieu ;
- Le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan ;
- La Société historique de la Saskatchewan ;
- La Société Radio-Canada ;
- L'Association Nationale des directeurs généraux de l'éducation ;
- L'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- L'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones ;
- Les Chevaliers de Colomb ;
- Les Centres de petite enfance du réseau Fransaskois ;
- Les Auvergnois de Ponteix ;
- La Fédération des francophones de Saskatoon ;
- L'Université de Regina ;
- Le Centre culturel des Battlefords ;
- L'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg - CFRG FM 93,1 ; et,
- *La Saskatchewan School Boards Association.*

Aperçu général du programme

La programmation offerte en français langue première, dans l'ensemble des 15 entités scolaires du CÉF comprend la prématernelle, la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Le CÉF mise sur des programmes variés et accrédités par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, nous retrouvons les composantes suivantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF :

- Des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
 - Français fransaskois (français langue première) ;
 - *English Language Arts* (anglais langue première 4^e à 12^e année, et ce sont les mêmes programmes d'études que ceux des écoles de la majorité) ;
 - Mathématiques ;
 - Sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
 - Bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
 - Sciences ;
 - Sensibilisation aux carrières ;
 - Arts pratiques et appliqués ; et,
 - Éducation artistique (1^{re} à la 9^e année), arts visuels, arts dramatiques et musique.
- Des programmes d'initiation aux métiers en 7^e et 12^e année (Arts pratiques et appliqués).
- Un programme de prématernelle.
- La maternelle à temps plein.
- Des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou éthique et éducation citoyenne).
- Des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

Orientation stratégique et établissement de rapports

Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation

Les membres du secteur de l'éducation ont collaboré à l'élaboration d'un Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) pour la période allant de 2014 à 2020. Le PSSE décrit la direction stratégique du secteur de l'éducation, et ses priorités et résultats harmonisent le travail des divisions scolaires et du ministère de l'Éducation. Le plan continue à façonner l'orientation dans le secteur de l'éducation au bénéfice de tous les élèves de la Saskatchewan.

L'année scolaire 2018-19 est la cinquième année du déploiement du PSSE 2014-2020.

Stratégies durables

Les stratégies durables comprennent les éléments suivants :

- Programmes d'études intéressants et culturellement pertinents ;
- Enseignement différencié et de grande qualité ;
- Évaluation authentique et culturellement appropriée ;
- Apprentissage professionnel ciblé et pertinent ;
- Solides partenariats famille, école et communauté ;
- Harmonisation des ressources humaines, physiques et financières.

***Inspirer la réussite* : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année**

Le Ministère de l'Éducation est heureux d'avoir collaboré avec les représentants des organismes métis et des Premières Nations, les aînés, les gardiens du savoir traditionnel, les intervenants du secteur de l'éducation de la prématernelle à la 12^e année de la province et les établissements postsecondaires, à la mise à jour et au renouvellement d'[*inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e*](#). Cette politique générale fournit un cadre aux fins de l'élaboration des plans pour l'éducation des Premières Nations et des Métis à l'échelle de la province et de la division scolaire, en conformité avec les objectifs du Plan stratégique du secteur de l'éducation. *Inspirer la réussite* a pour but de guider et d'éclairer la planification et la mise en œuvre des initiatives qui visent à améliorer les résultats d'apprentissage des élèves métis, inuits et des Premières Nations.

Des objectifs stratégiques d'inspirer la réussite :

1. Langues et cultures des peuples métis et des Premières Nations appréciées et soutenues.
2. Égalité des possibilités et des résultats d'apprentissage pour les apprenants métis et des Premières Nations.
3. Gestion partagée du système éducatif provincial en assurant des relations respectueuses et des partenariats équitables avec les peuples métis et des Premières Nations au niveau local et provincial.
4. Mesures d'évaluation authentiques et respectueuses des différences culturelles qui encouragent des possibilités éducatives et des résultats d'apprentissage améliorés.
5. Tous les apprenants démontrent leurs connaissances et leur compréhension des visions du monde et des répercussions historiques des peuples métis et des Premières Nations.

Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, 80 % des élèves seront au niveau correspondant à leur classe ou à un niveau supérieur en lecture, écriture et maths.

PSSE Cibles d'amélioration :

- D'ici à juin 2018, au moins 75 % des élèves atteindront le niveau de lecture et d'écriture correspondant à leur année scolaire, ou un niveau supérieur
- D'ici à juin 2019, au moins 75 % des élèves atteindront le niveau de mathématiques correspondant à leur année scolaire, ou un niveau supérieur.

Les objectifs de la division scolaire s'alignent sur les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths

L'intégration des cibles du PSSE aux objectifs du Plan stratégique 2021 du CÉF fut révisée au début de l'année scolaire. Cet alignement des cibles s'est traduit aussi par une révision des outils de travail, dont le formulaire du Plan d'amélioration continue (PAC) destiné aux écoles. Des actions de collecte des résultats scolaires, en cours d'année, ainsi que l'analyse de ceux-ci ont permis une meilleure compréhension des enjeux au niveau des apprentissages, un monitoring plus régulier des progrès des élèves et une planification des besoins en formation pour l'année en cours et l'année suivante.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2018-19 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths

Le travail réalisé en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) est une des premières assises sur laquelle le CÉF peut construire afin d'accroître les apprentissages des élèves en lecture. Le travail en CAP a connu un réel succès et deux phénomènes ont été constatés :

- La mise sur pied de nouvelles communautés d'apprentissage professionnel,
- Et, en ce qui concerne les communautés d'apprentissage professionnel existantes, une augmentation du nombre de séquences mises en place au cours de l'année dans nos équipes de travail dans chaque école a été observée.

Ce mode de fonctionnement permet la collaboration, l'échange de stratégies et conduit le personnel enseignant vers un changement en douceur du paradigme de l'enseignement à celui de l'apprentissage. La prise en compte de l'apprentissage permet d'identifier des stratégies probantes et de les installer en salle de classe.

Le CÉF a également revu, avec les enseignants, les modalités d'administration de GB+ auprès de ses élèves, de manière à assurer une pratique uniforme en la matière. GB+ est l'outil qui permet à la fois de développer et de mesurer les compétences en lecture des élèves de la 1^{ère} à la 3^e année.

L'acquisition du français langue première, dans un contexte anglophone majoritaire caractérise le milieu scolaire du CÉF. Le choix des outils et des stratégies doit être adapté à cette réalité. Cette année, le CÉF a débuté un processus d'implantation et de formation du personnel qui se déroulera sur deux ans, afin de mieux cibler les problématiques de développement langagières de chacun des élèves et de leur proposer des activités d'enseignement ayant un impact plus grand sur la qualité de leurs apprentissages.

Avec le soutien de consultants, le CÉF a mobilisé et débuté la formation du personnel enseignant à deux approches éprouvées en matière d'acquisition de langue :

- L'approche COPE (Communication orale en petite enfance) destinée au niveau de la prématernelle à la 1^{ère} année, et
- L'approche TACLEF (Trousse d'acquisition des compétences langagières en français) destinée aux niveaux scolaires 2^e, 4^e et 6^e année.

En plus de former le personnel enseignant, le CÉF a aussi intégré à la formation les orthopédagogues, dans un but de soutien indirect à l'apprentissage des élèves. Les orthopédagogues, présents dans chaque école, contribueront au développement des compétences des enseignants dans ce domaine. Ainsi, à terme, chaque équipe-école pourra soutenir ses membres au niveau de l'utilisation de ces approches et faire en sorte de favoriser la collaboration et la prise de décisions dans un environnement collégial.

Le CÉF s'emploie à former et à accompagner les membres du personnel, à la fois au niveau des moyens d'évaluation et des stratégies d'enseignement à privilégier, en fonction des résultats de la recherche.

Les approches piagésiennes, les croyances du personnel et des élèves face à la capacité de réussir de ces derniers, la collaboration et la réponse à l'intervention sont des pistes privilégiées pour le Conseil.

Toujours au niveau de la langue, le Conseil a pour objectif l'appropriation des trois domaines de l'acquisition d'une langue :

- La communication orale ;
- La lecture ;
- Et l'écriture.

Le CÉF poursuit des travaux concernant la consignation des données des élèves, afin de garder des traces sur l'impact des stratégies utilisées sur les apprentissages des élèves. Le CÉF mise sur la planification et des interventions ciblées basées sur les résultats. Le CÉF accompagne les milieux dans la création d'une culture axée sur les résultats, une culture qui permet de prendre en considération les résultats dans une perspective d'amélioration continue et non de sanction. L'organisation devient progressivement une organisation apprenante, où les erreurs tant au niveau du personnel qu'au niveau des élèves, deviennent des occasions d'apprentissage.

Les pratiques évaluatives sont aussi en transformation, en fonction d'une perspective où l'évaluation est au service de l'apprentissage.

Des élèves présentaient des caractéristiques d'apprentissage nécessitant une approche plus différenciée. Des ateliers de perfectionnement ont été offerts aux enseignants, ateliers portant sur la dyslexie, le trouble du spectre de l'autisme, le déficit d'attention et d'hyperactivité.

Un orthopédagogue a été chargé de former les enseignants à l'utilisation

d'applications informatiques soutenant les apprentissages, entre autres, des enfants dyslexiques.

Le CÉF a aussi affecté un enseignant au dossier des mathématiques. Le travail réalisé a permis d'identifier des pratiques probantes déjà en place dans les écoles et de soutenir les enseignants dans leurs interventions auprès des élèves dans cette matière. L'enseignant désigné pour le dossier des mathématiques a travaillé avec le Ministère de l'Éducation dans différents dossiers, donc le volet information pour les parents, le développement de cibles en mathématiques et de ressources informatisées ainsi que pour la trousse ASKI : Aide-moi à parler des Maths.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths

Proportion des élèves de 3^e année pouvant lire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

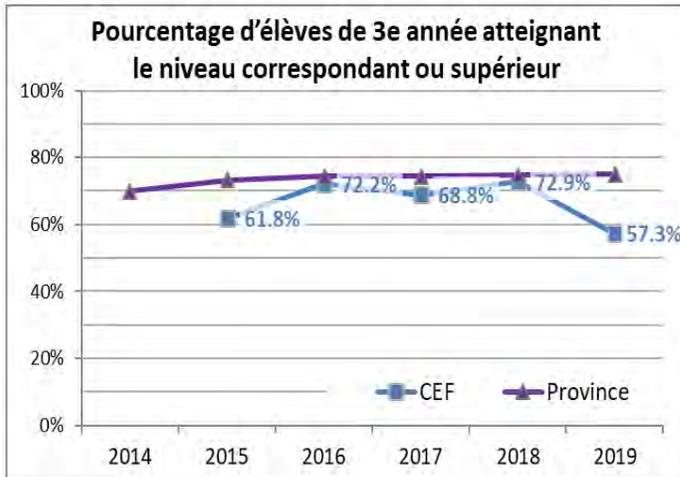
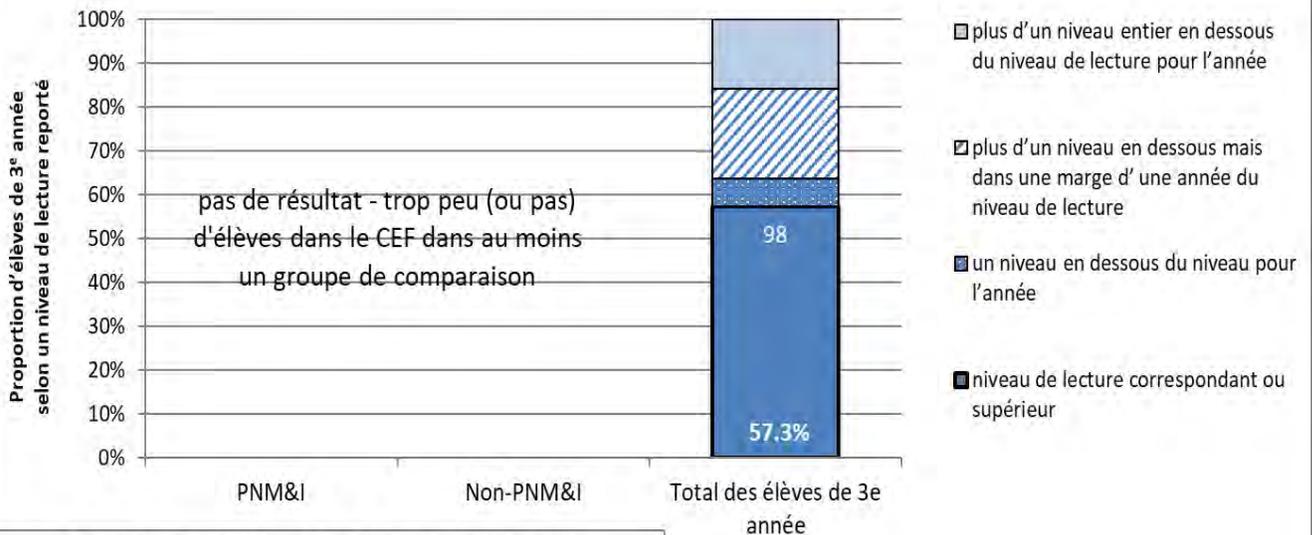
Le niveau de compétence en lecture des élèves de 3^e année est considéré comme un indicateur clé de leur performance future. Le Plan de croissance ayant arrêté une cible d'amélioration à cet égard, un suivi du niveau de lecture des élèves de 3^e année est fait depuis 2014 à l'aide de seuils repères en lecture. Veiller à ce que la proportion des élèves de 3^e qui sont capables de lire à leur niveau scolaire (proportion qui s'établit à l'heure actuelle aux trois quarts environ) s'accroisse chaque année, fera augmenter d'année en année le nombre d'élèves prêts à apprendre en 4^e et par la suite.

Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3^e année (élèves PNM&I, élèves non PNM&I et tous les élèves) par groupement du niveau de lecture.

Le tableau présenté sous le graphique montre le pourcentage des élèves de 3^e année dont le niveau en lecture correspond à l'année scolaire ou y est supérieur, par rapport à celui de la province, au cours d'une période donnée.

Le tableau montre la proportion des élèves de 3^e année dont les niveaux en lecture sont signalés.

Données en lecture, Province et Conseil des écoles francsaskoises 310, 3e année, 2018-19



Proportion d'élèves de 3e année selon un niveau de lecture reporté, 2018-19

	Élèves selon un niveau de lecture reporté		Élèves sans niveau de lecture reporté (pourcentage)		Total du nombre d'élèves
	Nombre	Pourcentage	Exclusions préétablies	Exclusions 'sans raison'	
CEF (PNMI)	pr	pr	pr	pr	3
CEF (Total)	171	100.0%	0.0%	0.0%	171
Province (PNMI)	2,295	92.6%	4.8%	2.5%	2,478
Province (Total)	12,817	88.5%	10.3%	1.2%	14,485

N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les données de référence déterminées au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de la lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2019

Analyse des résultats

Une baisse est constatée dans les résultats des élèves en 3^e année au niveau de la lecture. En juin 2019, 57,3 % des élèves de la 3^e année avaient atteint le niveau en lecture attendu.

Il faut prendre en considération les résultats des autres niveaux, et le constat est que les compétences en lecture des jeunes de 1^{ère} et de 2^e année progressent bien, ce qui signifie que les actions mises en place dès la petite enfance portent ses fruits.

Mesures à mettre en place :

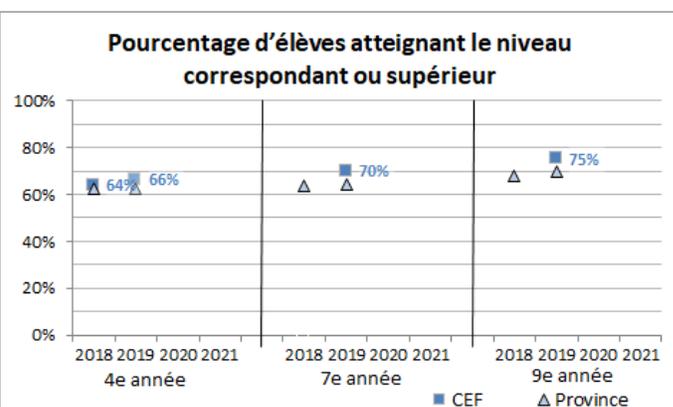
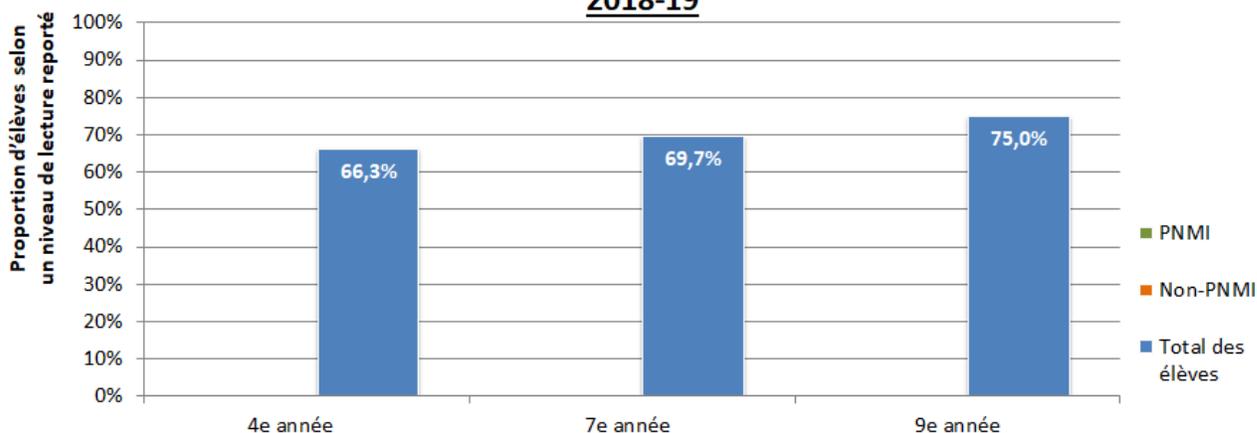
- Analyser les résultats par école de chaque élève afin de mieux cerner les besoins et de mettre en place les stratégies requises, ainsi que les formations pertinentes là où cela sera requis ;
- Intervenir auprès des élèves qui ont terminé leur 3^e année sans atteindre les résultats voulus et qui seront en 4^e année ;
- Appuyer les 29% des élèves de la 4^e année qui auront besoin d'un suivi. Ils seront soutenus par leur enseignant et par l'équipe des Services éducatifs et des Services aux élèves. L'outil GB+ sera appliqué auprès des élèves n'ayant pas atteint le niveau attendu, de façon à mesurer l'impact de nos stratégies auprès d'eux ;
- Intervenir de manière plus intense auprès des élèves de la 2^e année de juin 2019 qui ne sont pas à niveau. Parmi ces élèves n'atteignant pas le niveau scolaire visé (54 élèves), 20 (37 %) de ceux-ci se rapprochent du niveau désiré (1 à 2 Niveaux GB+) pour la 2^e année ;
- Ajouter une équipe de conseillers pédagogiques aux Services éducatifs afin de soutenir la réussite de chacun des élèves ;
- Soutenir et accompagner, sous la forme de mentorat, les nouveaux enseignants avec l'ajout d'un Coordonnateur du mentorat ;
- Intégrer les outils TACLEF et COPE dans le choix de stratégies d'enseignement efficaces et adaptées au profil de chaque enfant.

Proportion des élèves pouvant écrire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

Écrire est une mesure principale mentionnée dans le résultat Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire du PSSE. Selon l'objectif établi à l'échelle provinciale concernant l'écriture, d'ici juin 2020 au moins 80 % des élèves des 4^e, 7^e et 9^e années doivent pouvoir écrire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur, comme l'indiquent les critères de notation de la province. Les résultats en écriture prévus dans le PSSE sont signalés pour une seconde fois en 2019. Les élèves doivent posséder de solides habiletés en communication écrite pour relever leurs défis à venir. L'écriture aide les élèves à : apprendre, acquérir une pensée critique, exprimer et consigner des idées, convaincre d'autres personnes, faire preuve de connaissances et de véracité. De plus, l'acquisition d'habiletés en écriture renforce les compétences en lecture.

Le graphique à barres suivant indique le pourcentage des élèves (élèves PNM&I, élèves non PNM&I et tous les élèves) par groupement du niveau d'écriture en 4^e, 7^e et 9^e année. Les tableaux sous le graphique indiquent le pourcentage des élèves de 4^e, 7^e et 9^e année de la province qui ont acquis les compétences en écriture de leur niveau scolaire ou d'un niveau supérieur, ainsi que la proportion des élèves ayant atteint les niveaux d'écriture signalés.

Données en écriture, Conseil des écoles fransaskoises no. 310, 4e, 7e & 9e années, 2018-19



Proportion d'élèves selon un niveau d'écriture reporté, 2018-19

	Élèves selon un niveau d'écriture reporté		Élèves sans niveau d'écriture reporté (pourcentage)		Total du nombre d'élèves
	Nombre	Pourcentage	Exclusions préétablies	Exclusions 'sans raison'	
CEF (4e année)	169	91,8%	4,9%	3,3%	184
CEF (7e année)	109	94,0%	3,4%	2,6%	116
CEF (9e année)	68	89,5%	6,6%	3,9%	76
Province (4e année)	13,150	88,5%	10,4%	1,1%	14,860
Province (7e année)	12,332	90,3%	8,2%	1,5%	13,656
Province (9e année)	11,378	88,3%	7,6%	4,1%	12,883

N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les critères de notation déterminés au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau d'écriture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux d'écriture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation **de lecture** ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2019

Analyse des résultats

Les élèves développent leurs compétences en écriture au fil de leur parcours scolaire, ceci permet de poser l'hypothèse que les stratégies d'enseignement mises en place ont un impact positif sur le développement de leurs compétences.

En 4^e année, le pourcentage d'élèves ayant atteint la cible attendue a augmenté par rapport à l'année dernière.

En 7^e et 9^e année, une collecte de données a été réalisée pour la première fois, en fonction du tableau d'implantation de la mesure remis par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan :

- En 7^e année, 70 % des élèves ont atteint le niveau attendu (pourcentage plus élevé que celui obtenu par les élèves des autres conseils) ;
- En 9^e année, 75 % des élèves sont à niveau.

Les résultats en écriture de la 4^e, de la 7^e et de la 9^e année sont tous supérieurs aux taux de réussite obtenus par les élèves dans les autres conseils de la province.

Mesures à mettre en place :

- Analyser les résultats par école sous différents angles afin de mieux cerner les interventions requises et les formations et l'accompagnement à privilégier ;
- Revoir les modalités accompagnant la collecte de données, afin de préciser davantage certains aspects du processus ;
- Monitorer pour mieux intervenir auprès des élèves de la 4^e, 7^e, et 9^e année qui ne sont pas à niveau ;
- Accroître la collaboration et le dialogue entre enseignants en intensifiant la formation et la compréhension de la correction avec l'utilisation des copies types et des grilles d'évaluation ;
- Poursuivre le travail sur le continuum en écriture pour les programmes d'études francsaskois ;
- Ajouter des conseillers pédagogiques afin de soutenir les enseignants dans l'atteinte de la cible de la réussite pour chaque élève ;
- Déployer un programme de mentorat pour les nouveaux enseignants avec l'ajout d'un Coordonnateur du mentorat ;
- Solliciter les expertises des orthopédagogues.

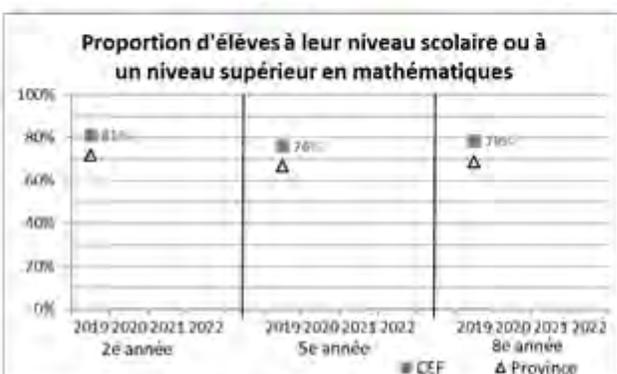
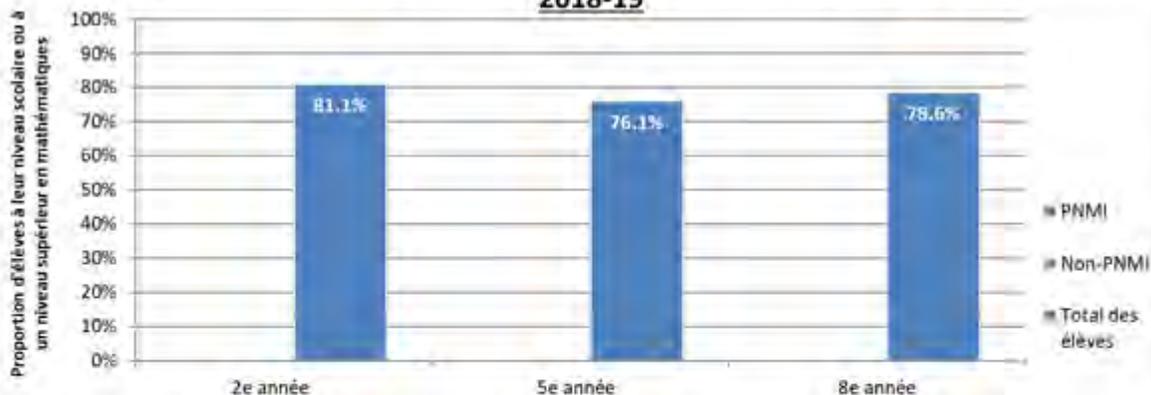
L'accompagnement des milieux (directions d'école et enseignants) sera un élément important de la stratégie d'amélioration des compétences des élèves.

Proportion des élèves à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur en mathématiques

Le volet Nombres des mathématiques est une mesure principale mentionnée dans le résultat d'apprentissage Niveau en lecture, écriture et maths du PSSE. Selon l'objectif fixé à l'échelle provinciale, d'ici juin 2020 au moins 80 % des élèves des 2^e, 5^e et 8^e années doivent atteindre leur niveau scolaire ou un niveau supérieur, comme l'indiquent les critères de notation de la province. Les résultats du volet Nombres des mathématiques qui sont prévus dans le PSSE sont signalés pour la première fois en 2019. Les élèves qui acquièrent une compréhension du volet Nombres des mathématiques acquièrent une souplesse et une aisance avec les chiffres, et peuvent transférer ces habiletés à des problèmes plus abstraits.

Le graphique à barres suivant indique le pourcentage des élèves (élèves PNM&I, élèves non PNM&I et tous les élèves) des classes de mathématiques des 2^e, 5^e et 8^e années aux niveaux correspondants aux critères de notation de la province pour le volet Nombres des mathématiques. Le tableau présenté sous le graphique montre les résultats de la division scolaire par rapport à l'ensemble de la province au cours d'une période donnée. Le tableau montre la proportion des élèves dont les niveaux sont signalés.

Données en mathématiques, Conseil des écoles fransaskoises 310, 2e, 5e et 8e années, 2018-19



Proportion d'élèves selon un niveau reporté, 2018-19

	Élèves selon un niveau reporté		Élèves sans niveau reporté (pourcentage)		Total du nombre d'élèves
	Nombre	Pourcentage	Exclusions prétables	Exclusions 'sans raison'	
CEF (2e année)	169	98.8%	1.2%	0.0%	171
CEF (5e année)	142	92.2%	6.5%	1.3%	154
CEF (8e année)	112	94.1%	5.0%	0.8%	119
Province (2e année)	12,331	98.0%	12.3%	1.2%	14,242
Province (5e année)	11,818	88.5%	8.2%	1.3%	13,528
Province (8e année)	11,702	85.5%	8.4%	2.1%	13,675

N.B: Les niveaux du volet Nombres des mathématiques sont présentés en fonction des critères de notation élaborés à l'échelle provinciale. Le pourcentage des élèves indiqué pour chaque niveau du volet Nombres des mathématiques a été déterminé en proportion des élèves qui ont obtenu une note « valable » en math. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation **de lecture** ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2019

Analyse des résultats

Il s'agit de la première année pour laquelle le CEF transmet les résultats de ses élèves en mathématiques au Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

Les résultats sont satisfaisants puisque 81 % des élèves de 2^e année ont atteint le niveau de compétences attendu. Les élèves de 5^e et de 8^e ont été nombreux à atteindre les niveaux attendus, soit 76 % en 5^e année et 79 % en 8^e année.

Les résultats des élèves en mathématiques 2^e, 5^e et 8^e se situent tous au-dessus de la moyenne de la province.

Mesures à mettre en place :

- Analyser les résultats par école sous différents angles afin de mieux cerner les interventions requises et les formations et l'accompagnement à privilégier ;
- Accroître la collaboration et le dialogue entre enseignants en intensifiant la formation et la compréhension de la correction avec l'utilisation des copies types et des grilles d'évaluation ;
- Adapter les stratégies d'enseignement et monitorer de plus près les résultats des élèves de la 2^e, 5^e, et 8^e année qui ne sont pas à niveau ;
- Soutenir le développement des compétences des enseignants via des services de conseillances pédagogiques ;
- Déployer un programme de mentorat pour les nouveaux enseignants avec l'ajout d'un Coordonnateur du mentorat ;
- Coordonner les interventions des orthopédagogues auprès des enseignants, en soutenant les interventions des enseignants ;
- Partager aux enseignants de 6^e année les nouveaux documents créés par le ministère : « exemples de questions liées aux résultats d'apprentissage en mathématiques : une ressource d'évaluation pour les enseignants » ;
- Accroître le réseautage et la collaboration entre les enseignants de mathématiques ;
- Partager les informations des questions et copies types en 2^e, 5^e et 8^e aux enseignants et directions préparées par le Ministère de l'Éducation ;
- Partager et former les parents à l'utilisation des dépliants préparés par le Ministère de l'Éducation au sujet de la compréhension des mathématiques, dans le but de soutenir leurs interventions auprès de leur enfant.

Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, la collaboration entre les partenaires Premières Nations, Métis et Inuit et les partenaires non autochtones aura pour résultat une amélioration notable de l'engagement des élèves PNM&I et une augmentation des taux de diplomation sur trois ans de 35 % en juin 2012 à au moins 65 % et des taux de diplomation sur cinq ans à au moins 75 %.

PSSE Cibles d'amélioration :

- Atteindre une augmentation annuelle de 4 % des taux de diplomation en 3 ans et des taux de diplomation en 5 ans des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.
- D'ici à juin 2019, les écoles participant à FTV depuis au moins 2 ans connaîtront collectivement une augmentation annuelle de 8 % des taux de diplomation des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.
- D'ici à 2018, les divisions scolaires obtiendront la parité entre les élèves des Premières Nations, Métis et Inuit et les élèves non autochtones aux résultats du sondage NotreÉCOLE sur la mesure de l'engagement.
- PSSE Priorité :

En partenariat avec les Premières Nations, Métis et Inuit, continuer la mise à l'œuvre de l'initiative Following Their Voices (FTV).

<p>Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif à Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation</p>	<p>Le Conseil des écoles fransaskoises accueille très peu d'élèves déclarés PMN&I au sein de son réseau.</p> <p>Cette situation pose le défi des suivis statistiques en termes de taux de diplomation.</p> <p>Des travaux de suivi ont été réalisés et reportés, compte tenu de la décision gouvernementale d'opter pour une plateforme unique en matière de gestion des données de l'élève.</p>
<p>Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2018-19 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs à Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation</p>	<p>Des formations furent offertes aux membres du personnel sur la question de la réconciliation, des traités et de la compréhension de la culture des enfants des Premières nations, des Métis et des Inuits.</p> <p>La recherche de ressources didactiques en français se poursuit, avec le soutien du Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.</p>

Mesures prises en lien avec l'augmentation

Notes finales moyennes

Les notes attribuées par les enseignants sont des indicateurs importants sur la performance des élèves à l'école. Ces notes sont utilisées pour les décisions relatives au passage à la classe supérieure et à l'obtention du diplôme, pour répondre aux conditions d'admission d'un établissement d'études postsecondaires et pour déterminer l'admissibilité à des bourses d'études et à des prix. Certains employeurs s'y réfèrent lors de l'embauche.

Ce qui suit affiche les notes moyennes finales de certains cours de niveau secondaire pour tous les élèves, et par sous-populations d'élèves PNM&I et non PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux pour chaque catégorie.

Moyennes des notes finales, 2018-19

Sujet	Toutes d'élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises
English Language Arts A 10 (Eng & Fr equiv)	73.9	78.9	77.0	78.7	62.0	nr
English Language Arts B 10 (Eng & Fr equiv)	73.2	79.5	76.5	79.6	60.8	nr
Sciences 10 (Eng & Fr equiv)	72.6	nr	76.0	nr	59.8	nr
Maths: travail et apprentis 10 (Eng & Fr equiv)	73.3	83.0	77.2	82.7	60.7	nr
Maths: fondements et précalcul 10 (Eng & Fr equiv)	73.3	75.1	75.6	74.6	61.1	nr
English Language Arts 20 (Eng & Fr equiv)	75.6	79.4	77.7	79.4	65.2	nr
Maths: fondements et précalcul 20 (Eng & Fr equiv)	67.7	nr	70.2	nr	63.1	nr
Math: fondements des mathématiques 20 (Eng & Fr equiv)	74.7	81.2	76.3	81.3	65.3	nr

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na). Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2019

Analyse des résultats

Un premier constat significatif ressort de ce tableau, à savoir l'écart positif entre les résultats obtenus par les élèves du CÉF et ceux des autres conseils, et ce, même en anglais langue première.

Les stratégies probantes déployées en salle de classe favorisent l'acquisition des compétences linguistiques, entre autres, chez les élèves du CÉF.

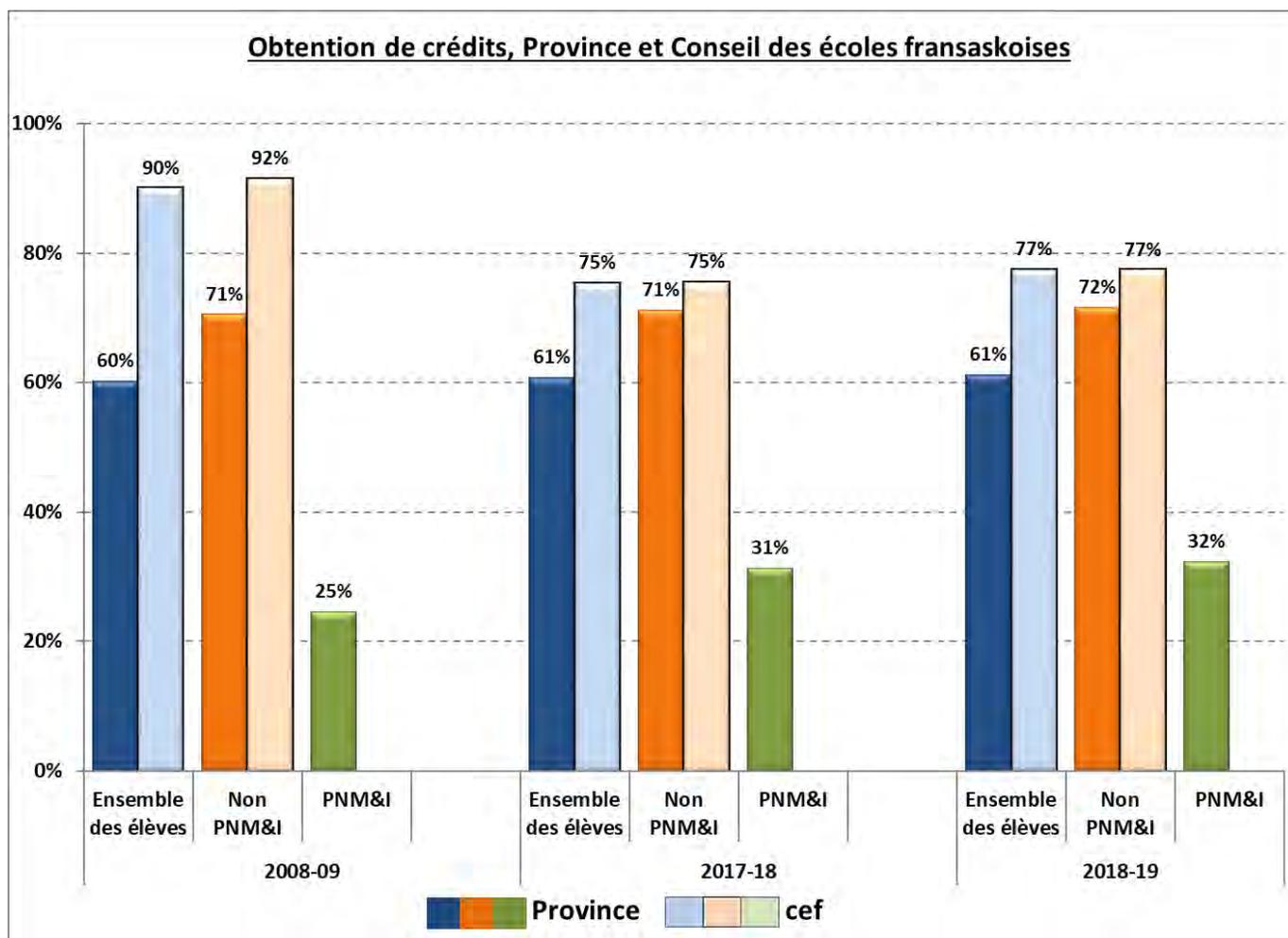
Les résultats confirment que le nombre d'élèves autodéclarés PMNI n'est pas significatif pour des fins statistiques. Il faut poursuivre le travail d'accompagnement des enseignants, en favorisant la collaboration au niveau de la

compréhension et de l'utilisation des stratégies probantes d'enseignement.

Obtention des crédits

L'obtention de crédits constitue un indicateur de prédiction solide sur le taux de diplomation en temps voulu d'un système scolaire. Les élèves qui obtiennent au moins huit crédits par année sont plus susceptibles d'obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10^e année que les élèves qui n'accumulent pas huit crédits ou plus par année.

Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les mesures sur les crédits obtenus sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves

PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2019

Analyse des résultats

Le faible nombre d'élèves autodéclarés PMNI ne permet pas de publier les informations concernant le nombre de crédits spécifiquement obtenus pour ce groupe d'élèves.

Les élèves du CÉF cumulent davantage de crédits que ceux des autres conseils scolaires en Saskatchewan. Cet état de fait se reflète dans les taux de diplomation qui sont traités plus loin dans le rapport.

Ces résultats s'expliquent par la qualité du travail des enseignants, la motivation et l'engagement des élèves dans leurs études et le suivi quotidien que ces derniers reçoivent de la part des adultes qui les accompagnent.

Taux de diplomation

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, la Saskatchewan atteindra des taux de diplomation en 3 ans de 85 % et des taux de diplomation en 5 ans de 90 %.

PSSE Cibles d'amélioration :

- Atteindre une augmentation de 3 points de pourcentage des taux de diplomation en 3 ans.
- D'ici à juin 2018, les élèves témoigneront d'une augmentation de 5 % de l'engagement intellectuel tel que mesuré par le sondage NotreÉCOLE.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif aux taux de diplomation

Le Conseil des élèves fransaskois a, comme objectif ultime, d'accompagner chacun de ses élèves vers l'obtention de son diplôme, mais aussi dans l'acquisition de compétences linguistiques bilingues de haut niveau, dans la construction de son identité, de sa culture et de son engagement dans sa communauté.

Le plan stratégique du CÉF ainsi que les plans d'amélioration continue des écoles reflètent bien l'importance de préparer adéquatement les jeunes de nos écoles en leur permettant de développer et d'acquérir les compétences requises (et même davantage) pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires francophone bilingue.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2018-19 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs aux taux de diplomation

Les plans d'amélioration continue des écoles (PAC) comportent trois grandes catégories de cibles. Ces catégories ont été choisies en fonction des travaux de Lezotte (2002) et de Hattie (2016) sur les critères des écoles efficaces et des pratiques probantes en enseignement. Les travaux de Dweck (2010) sur l'intelligence influencent positivement le regard et les actions des enseignants et des élèves, car nous sortons de la croyance que le quotient intellectuel est déterminé génétiquement et qu'un élève n'a pas ainsi le bagage requis afin de réussir ses études.

Les trois grandes catégories des plans d'amélioration continue des écoles sont la littératie (lecture), le bien-être à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle (CLIC).

Cette concentration des efforts autour de trois catégories d'objectifs ainsi que le suivi et l'accompagnement méticuleux que les enseignants offrent aux élèves sont assurément des gages de succès.

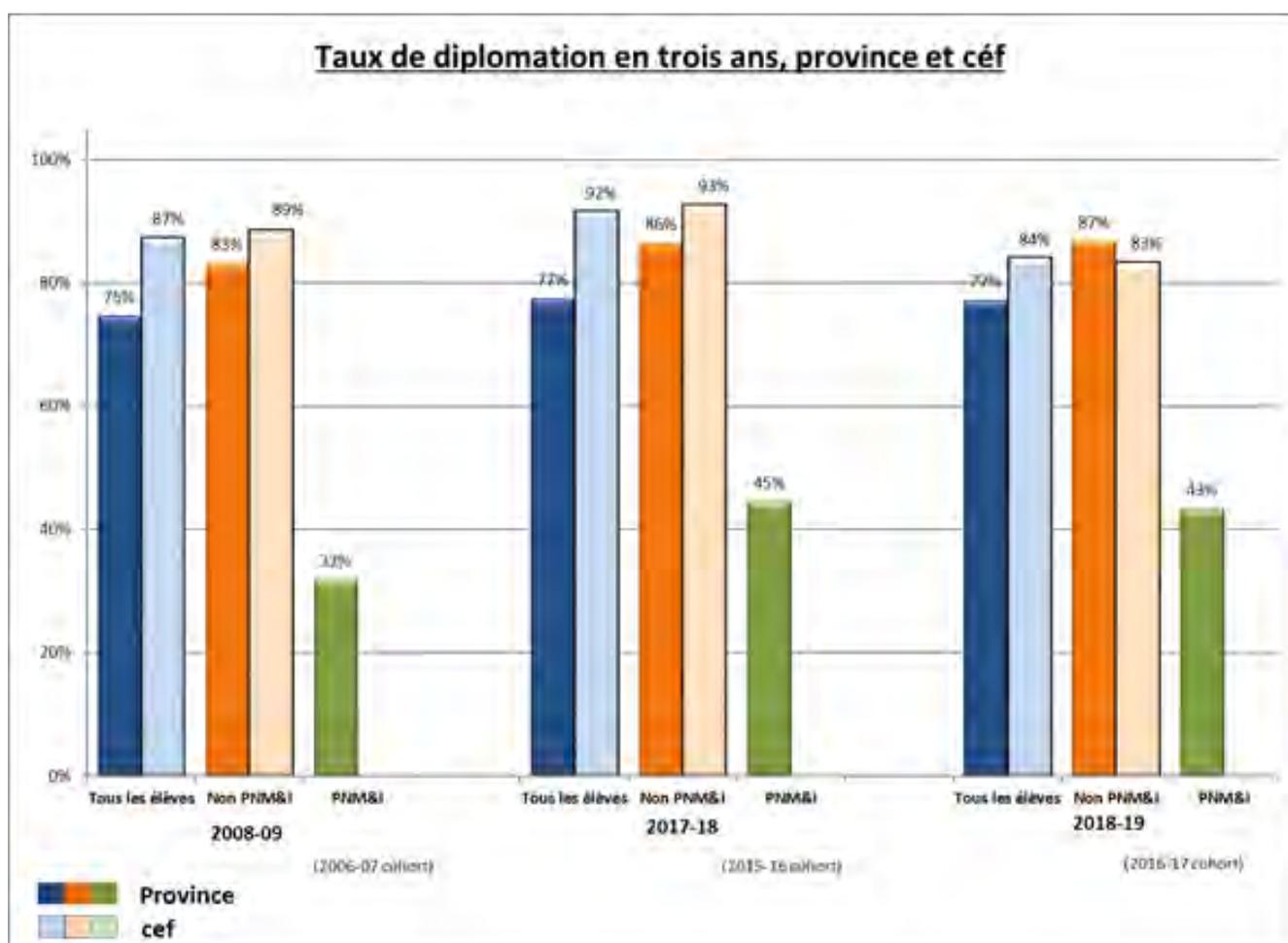
La flexibilité du CÉF dans la programmation des cours obligatoires, l'accessibilité de formations à distance ainsi que la prise en considération des besoins de chacun des élèves pour l'obtention de son diplôme sont aussi des pistes gagnantes.

Mesures prises en lien aux taux de diplomation

Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de trois ans

Pour obtenir leur diplôme typiquement dans les trois ans suivant le début de la 10^e année, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12^e année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui

ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2019

Analyse des résultats

Nous constatons, cette année, une légère diminution du taux de diplomation des élèves en trois ans.

Pour comprendre les causes à l'origine de cette situation, les dossiers de chacun de nos élèves de 12^e année ont été révisés afin que nous puissions poser un diagnostic.

Évidemment, diverses situations expliquent cette situation et des ajustements supplémentaires ont déjà été apportés afin de s'assurer que chaque élève puisse obtenir son diplôme.

Parmi les moyens mis en place, les écoles ont communiqué avec chaque élève n'ayant pas obtenu son diplôme afin d'identifier une solution.

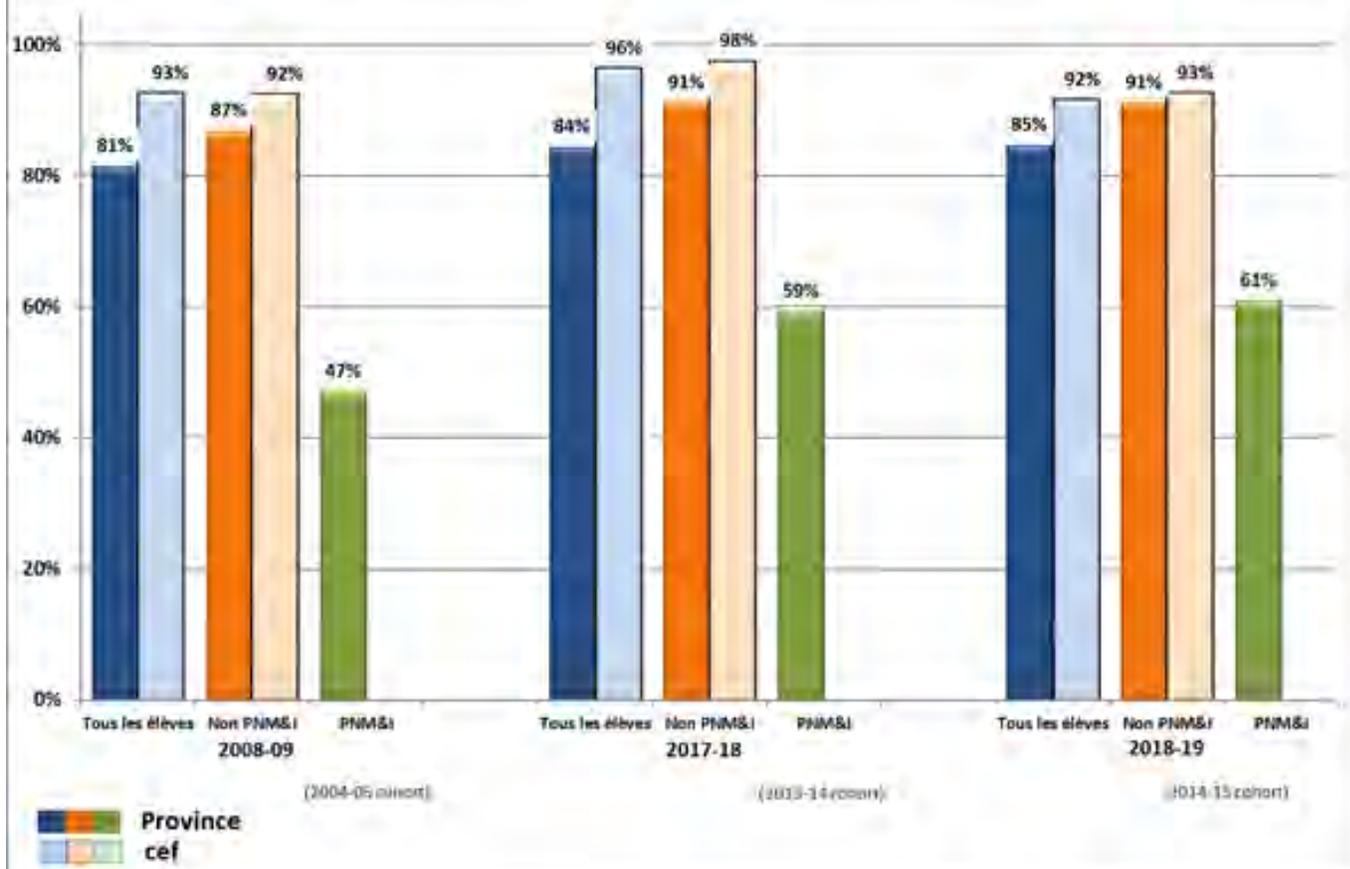
Certains élèves poursuivent, à distance, leurs études ou se sont inscrits à nouveau cette année dans les écoles. Les procédures ont été revues et les services d'orientation ont été impliqués. Au sein des services centraux, un employé s'assure de la conformité des processus de progression des études de chacun des élèves. Des informations précises, complètes et personnalisées seront remises à chaque élève entrant en 9^e année ainsi qu'à ses parents quant aux exigences reliées à la diplomation et aux progrès de l'élève.

Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de cinq ans

Certains élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme, de sorte qu'ils continuent à fréquenter l'école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10^e année. Les taux de diplomation avec prolongation servent à mesurer la réactivité du système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les cinq ans suivant le début de la 10^e année. Les données comprennent les élèves qui ont obtenu leur diplôme « en temps voulu », ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.

Taux de diplomation en cinq ans, province et céf



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

Analyse des résultats

De nouveau cette année, la très grande majorité des élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires francophone bilingue.

Les mécanismes de suivi administratif au niveau des questions entourant la diplomation sont renforcés.

Les processus entourant l'admission d'un élève provenant d'un autre conseil scolaire sont revus, afin de mieux cerner les réalisations et les défis reliés à ses apprentissages et parcours académiques. À cet effet, des services de traduction et de reconnaissance des acquis en provenance du ministère seront très appréciés.

Certaines exigences linguistiques reliées à la diplomation confrontent les élèves et les pratiques

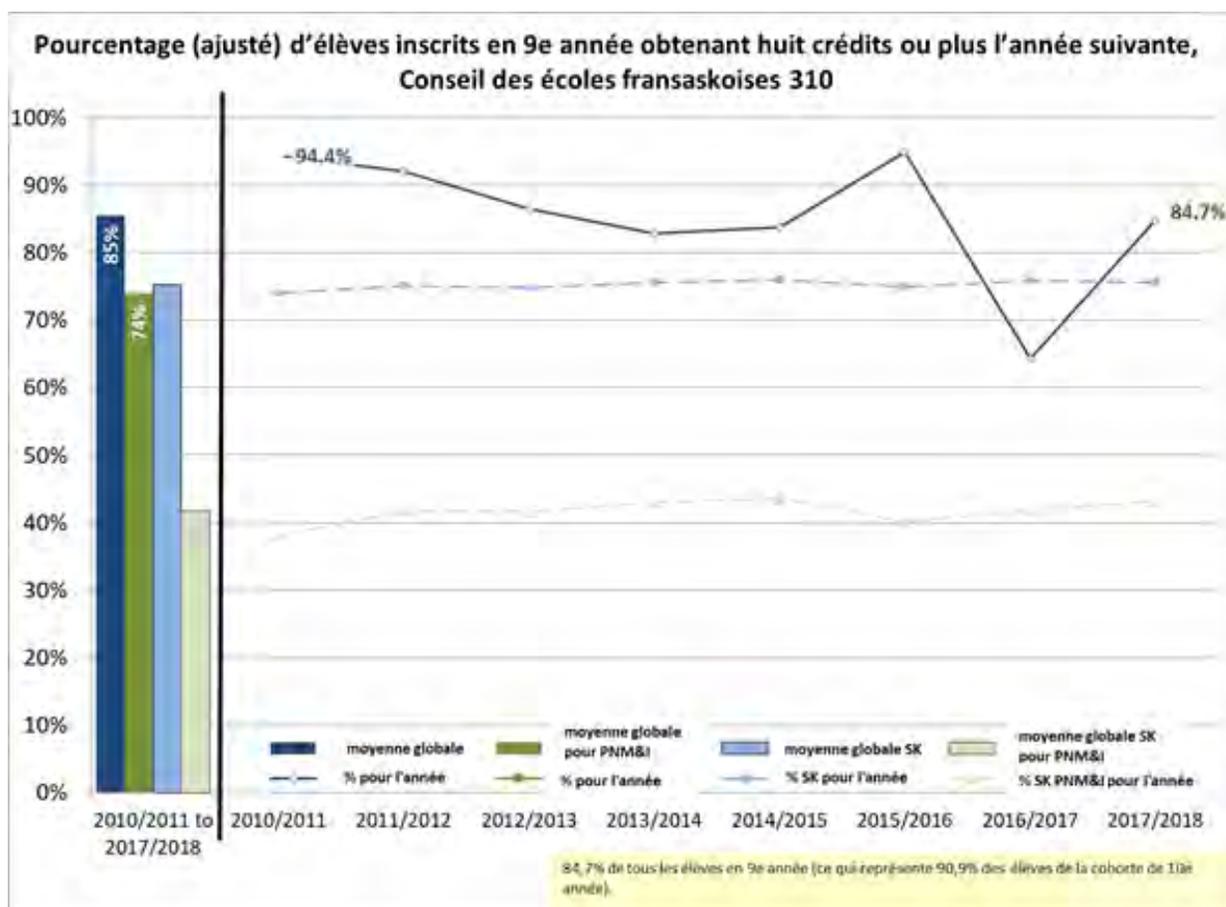
d'accompagnement à des réalités parfois bien particulières, qui requièrent un autre aménagement dans le parcours scolaire. Des analyses et des améliorations des pratiques sont à prévoir.

La qualité de l'accompagnement professionnel des enseignants, la préoccupation réelle portée par les adultes envers chaque élève dans la réussite des études sont des leviers qui permettront d'améliorer la situation à très court terme.

La transition de la 9^e à la 10^e année

La transition de la 9^e à la 10^e année peut être une transition difficile pour certains élèves, et ce, pour diverses raisons, y compris de ne pas avoir obtenu tous les résultats d'apprentissage de chaque matière pour les niveaux élémentaires. Cette mesure vise à démontrer à quel point les élèves de 9^e année s'ajustent lors de la transition vers la 10^e année. Il est important d'accumuler huit crédits ou plus par année pour progresser de façon constante envers l'obtention du diplôme « en temps voulu ».

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves de 9^e année (tous les élèves et la sous-population d'élèves PNM&I) dans la division qui ont accumulé huit crédits ou plus l'année scolaire suivante, ainsi que les résultats provinciaux des huit dernières années et la moyenne sur huit ans.



N.B Les taux de transition de la 9^e à la 10^e année sont obtenus en divisant le nombre d'élèves ayant obtenu huit crédits dans l'année qui suit immédiatement leur 9^e année par le nombre d'élèves de la cohorte de 9^e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.
Source : Ministère de l'Éducation, 2018

Analyse des résultats

À la lecture du tableau du pourcentage d'élèves inscrits en 9^e année obtenant neuf crédits au plus l'année suivante, le CÉF obtient un pourcentage de 84,7 %, ce qui est une augmentation comparée à l'année précédente où le pourcentage était de 65 %.

Cette augmentation pourrait entre autres s'expliquer par le fait que certaines écoles alternent l'offre de cours, surtout lorsque les élèves sont regroupés dans des classes multiniveaux.

Les Services aux élèves ont bonifié le pourcentage d'ETP attribué aux conseillers en orientation. Des ateliers ont été offerts aux élèves et aux parents afin que tous possèdent une meilleure compréhension des mécanismes liés aux crédits obligatoires pour la diplomation et la poursuite des études postsecondaires.

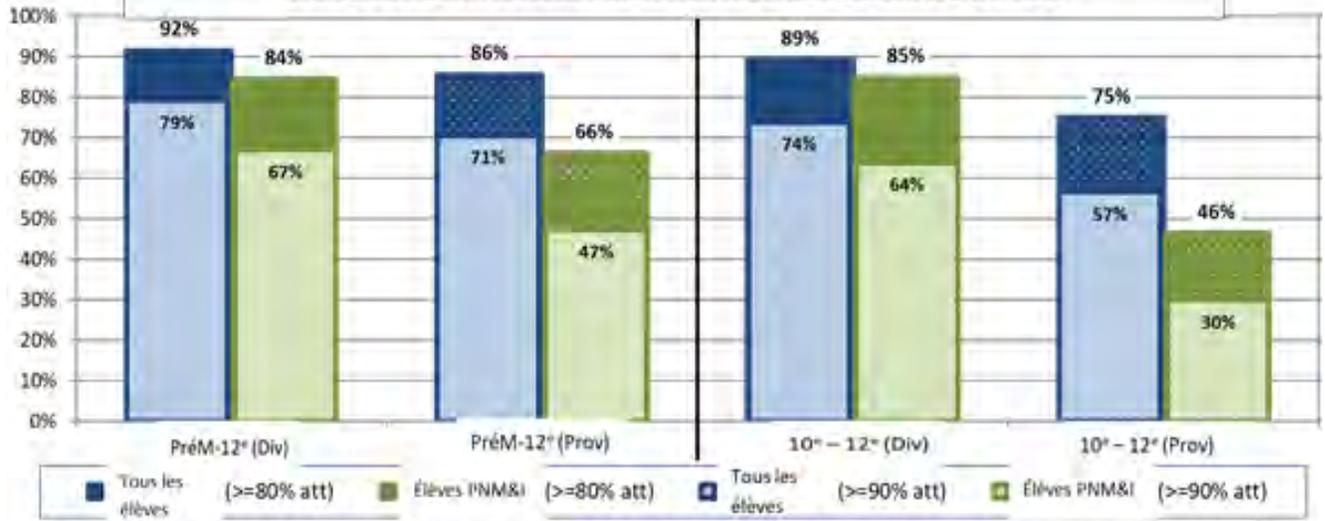
Un guide des choix de cours a été développé au niveau divisionnaire et distribué aux écoles et aux parents par les services d'orientation du Conseil des écoles fransaskoises, ce qui a permis une meilleure compréhension des enjeux en présence, surtout lorsqu'il est question de planification du choix de cours des élèves.

Fréquentation scolaire

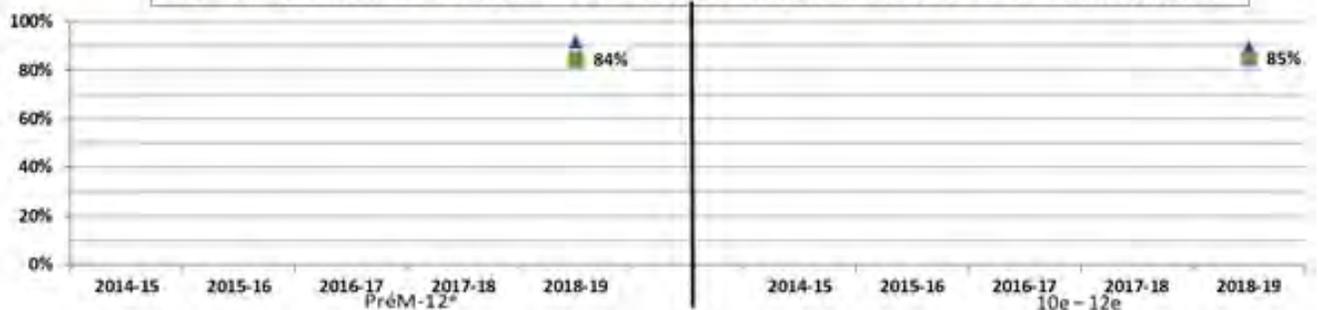
Il existe une forte corrélation entre la fréquentation scolaire et la réussite des élèves. Les élèves dont la fréquentation scolaire est d'au moins 80 % sont plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats que ceux dont la fréquentation scolaire est de moins de 80 %. En général, les élèves dont la fréquentation scolaire est d'au moins 90 % obtiennent des résultats scolaires encore meilleurs.

Le graphique à barres suivant présente le pourcentage des élèves de la division scolaire (tous les élèves et la sous-population d'élèves PNM&I) dont la fréquentation scolaire est d'au moins 80 % ou 90 %, pour toutes les années de la prématernelle à la 12^e année et pour la 10^e à la 12^e année, avec les résultats pour la province dans chaque catégorie. Le graphique linéaire présente pour les cinq années précédentes le pourcentage des élèves de la division scolaire dont la fréquentation est d'au moins 80 % pour l'année spécifiée, en insistant plus particulièrement sur la 10^e à la 12^e année.

**Pourcentage d'élèves ayant un taux d'assiduité scolaire d'au moins 80% (et 90%),
Conseil des écoles francsaskoises no. 310 et province, 2018-19**



Pourcentage d'élèves ayant un taux d'assiduité scolaire d'au moins 80%, Conseil des écoles francsaskoises no. 310, 2018-19



N.B. Les pourcentages indiquent toutes les présences de la division scolaire pour les années du rapport. Ceci inclut toutes les présences des élèves de la division scolaire pendant l'année mentionnée, qu'ils soient ou non-inscrits dans cette division scolaire, mais inclut seulement les données sur les présences pour les années où les élèves étaient inscrits à la division scolaire. Chaque pourcentage est une moyenne pondérée des pourcentages mensuels dans la division scolaire des élèves dont la fréquentation était au moins de 80 %. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

Analyse des résultats

La tendance générale qui ressort de ce tableau démontre que les élèves inscrits au Conseil des écoles fransaskoises fréquentent davantage et avec plus d'assiduité l'école que leurs vis-à-vis anglophones.

Il faut noter que :

- Les élèves de la prématernelle à la 12^e année présentent un taux d'assiduité plus élevé que les élèves des autres conseils scolaires ;
- Les élèves de la 10^e à la 12^e année présentent un taux d'assiduité encore plus élevé que pour l'ensemble des élèves de la province, soit de 89 %, comparés à 75 % ;
- Les élèves de la 10^e à la 12^e année fréquentent un peu moins les classes que leurs collègues des autres niveaux, présentant un écart de 5 %.

Les actions prises au regard de la présence à l'école sont diversifiées :

- Revoir la procédure administrative visant les absences répétées des élèves, afin de mettre en place un plan d'action personnalisé pour chacun des élèves ;
- La saisie des absences ainsi que les motifs d'absence seront révisés, avec comme objectif d'uniformiser les pratiques dans toutes les écoles du Conseil des écoles fransaskoises ;
- Mettre en place des partenariats avec des organismes francophones qui pourraient soutenir nos jeunes aux prises avec des problématiques sociales économiques ayant un impact sur leur capacité à fréquenter l'école.

La petite enfance

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, les enfants de la naissance à 6 ans seront soutenus dans leur développement pour assurer que 90 % des élèves quittant la maternelle sont prêts à apprendre.

PSSE Cibles d'amélioration :

- D'ici à juin 2018, 75 % des éducateurs de prématernelle auront suivi l'atelier du SPDU Responding to Children's Interests et 75 % des éducateurs de maternelle auront suivi l'atelier Literacy Practices in Kindergarten.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif de la petite enfance

Les objectifs inscrits dans la Planification stratégique 2021 démontrent clairement l'importance que le Conseil des écoles fransaskoises accordent aux enfants en bas âge.

L'objectif est que tous les élèves aient atteint, à la fin de la maternelle, les compétences requises pour entrer en 1^{re} année.

Les objectifs inscrits sur le plan stratégique :

- S'approprier le contenu de l'étude Vaillancourt sur les centres éducatifs à la petite enfance ;
- Compléter, au besoin, l'état des lieux avec des données statistiques ;
- Prioriser celles, parmi les recommandations de l'étude sur le partenariat entre le CÉF et les centres pour la petite enfance (Étude sur les centres éducatifs à la petite enfance fransaskoise), qui feront l'objet d'un plan d'action ;
- Élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre ;
- Poursuivre et accroître la collaboration avec les centres éducatifs à la petite enfance ;
- Analyser le taux de fidélisation et identifier des mesures d'amélioration au besoin ;
- Réviser le partenariat avec l'Association des parents fransaskois au sujet de la petite enfance.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2018-19 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs de la petite enfance

La priorité est d'accroître les compétences des enfants et, pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter les stratégies d'intervention des éducatrices de la prématernelle et des enseignants de la maternelle.

Quelques exemples d'interventions mises en place par les équipes de professionnels du Conseil des écoles fransaskoises :

- Suite à une formation initiale et à un accompagnement continu, les éducatrices à la petite enfance ont créé une programmation à partir du Cadre des expériences de développement et d'apprentissage de la prématernelle 4 ans à temps plein en français langue première "4 ans, à pas de géant!".
- La poursuite des travaux débutés l'an dernier par le biais d'une communauté d'apprentissage professionnelle regroupant toutes les éducatrices

intervenant en prématernelle 4 ans. Ces rencontres poursuivent des objectifs bien précis, liés aux résultats d'apprentissage (que voulons-nous que les élèves apprennent ?), aux pratiques évaluatives (comment saurons-nous que les élèves ont appris ?) et aux stratégies d'intervention (que faire avec les enfants qui ont appris et avec ceux qui n'ont pas appris ?).

- Les enseignants de maternelle se sont rencontrés pendant 2 jours afin de développer une collaboration plus efficace, selon le modèle de la communauté d'apprentissage. Tous les intervenants, suite à la prise en compte des résultats de l'EPE-OE conviennent d'accroître les actions reliées à la langue et la littératie. Elles ont convenu de débiter, à la rentrée 2019-2020, les actions reliées à la préparation de séquence d'enseignement.
- La très grande majorité des écoles offre un programme de prématernelle à temps plein et toutes les écoles offrent la maternelle à temps plein aux enfants de 5 ans.

L'utilisation des résultats des évaluations « Évaluation de la petite enfance en prématernelle 4 ans et en maternelle 5 ans » inspire et soutient les intervenantes dans le choix des stratégies d'enseignement. Toutes les interventions, en termes de différenciation pédagogique ou comportementale s'inscrivent à l'intérieur du cadre de la « réponse à l'intervention » (RAI).

Les pratiques en matière de dépistage et d'intervention précoce auprès des enfants de 3, 4 et 5 ans dans le domaine langagier ont été poursuivies. Chaque jeune a fait l'objet d'un dépistage offert par un orthophoniste et, lorsque cela était requis, les interventions thérapeutiques ont été mises en place, en collaboration avec la maison.

Un monitoring individualisé des impacts des actions mises en place est effectué régulièrement au cours de l'année.

Malgré cela, le Conseil des écoles fransaskoises poursuit le développement des habiletés professionnelles des intervenantes en matière de relations harmonieuses avec les enfants. De plus, le personnel a participé à une formation concernant le développement holistique de l'enfant.

En réponse aux défis identifiés en matière de langue par les évaluations en petite enfance 4 et 5 ans, le Conseil des écoles fransaskoises a lancé le processus d'implantation de l'approche de communication orale en petite enfance (COPE). Planifié sur un horizon de trois années, le processus permettra de former tous les intervenants ainsi que les orthopédagogues sur l'utilisation de stratégies adaptées aux besoins des enfants en matière de communication en français.

Dans un autre ordre d'idée, la question des transitions nous interpelle tout particulièrement. La mise en œuvre se poursuit, dans chacune des écoles, des pratiques gagnantes en la matière, en préparant et en accompagnant nos enfants et leur famille aux changements requis par le système scolaire.

Partenariat

Le Collège Mathieu a développé en 2017 une formation accréditée s'adressant aux intervenants en petite enfance afin de refléter la réalité du vécu des jeunes enfants en milieu minoritaire. Les éducatrices qui n'ont pas de formation ou qui désirent obtenir un diplôme peuvent maintenant suivre les cours à distance. Le Conseil des écoles fransaskoises et le Collège ont créé un partenariat afin de mieux répondre aux besoins de formation des éducatrices.

Le partenariat entre les partenaires provinciaux directement lié au développement de la petite enfance est en train d'être revu afin d'accroître la cohésion des actions menées par tous les partenaires.

Mesures prises en lien avec la petite enfance

Évaluation de la petite enfance (l'ÉPE-AE)

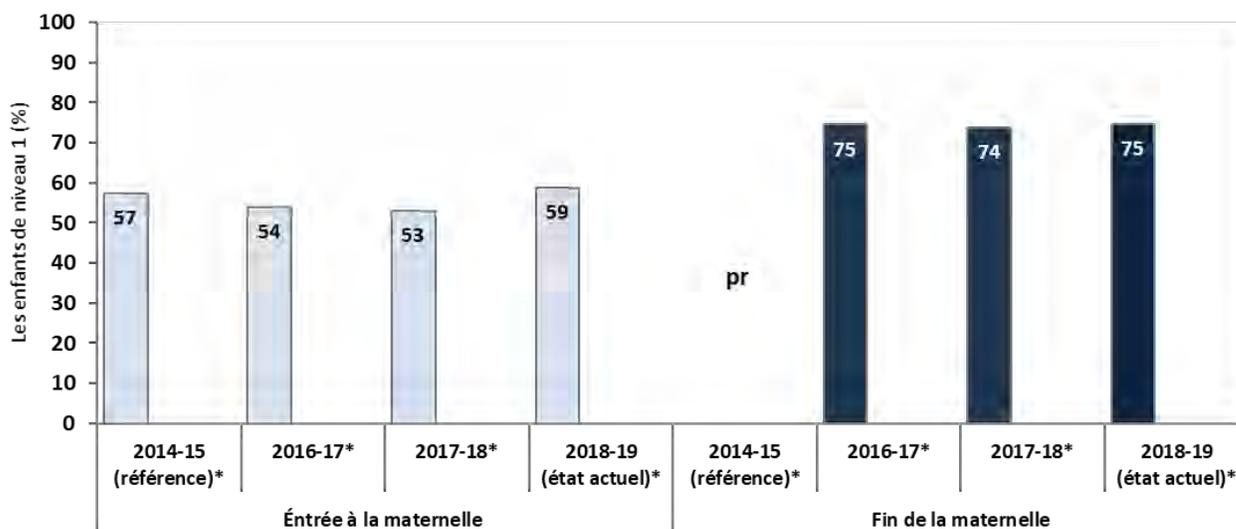
L'évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) est un outil d'évaluation de l'état de préparation des enfants d'âge préscolaire qui fournit des informations sur le développement et l'apprentissage de chaque enfant, y compris sur les habiletés de préparation à la lecture.

Les résultats de l'ÉPE-AE permettent aux éducateurs et aux équipes interdisciplinaires au sein des écoles de répertorier rapidement les élèves les plus susceptibles d'avoir besoin de soutien supplémentaire au cours de la maternelle en fonction de leur niveau de développement des habiletés dans cinq domaines principaux au moment de leur entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, les enfants reçoivent aussi des scores de compréhension pour la réceptivité à un niveau d'instruction (RTI). Une instruction ciblée et échelonnée (RTI) est une approche préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et aux divisions scolaires d'allouer des ressources de façon précoce et continue, plutôt que d'attendre que l'enfant ait subi un échec avant de réagir.

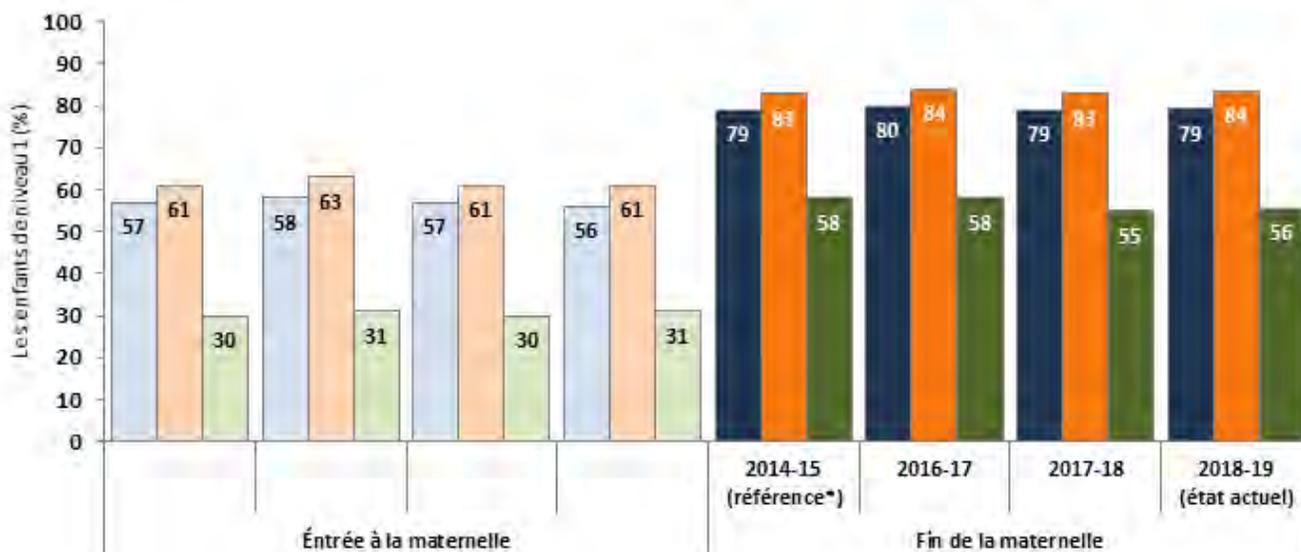
Ce qui suit reflète le pourcentage des enfants (tous les enfants, PNM&I et non PNM&I) du CÉF qui ont été évalués au niveau I à l'entrée en maternelle et après un an, en fin de maternelle pour l'année 2014-15 (niveau de référence) et les trois dernières années, ainsi que les résultats provinciaux au cours de la même période.

Prêt à apprendre : Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par L'Évaluation de la petite enfance - Appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle

Conseil des écoles fransaskoises 310¹



Saskatchewan (toutes les divisions scolaires)



^[1] Les résultats du CÉF pour les enfants qui s'identifient comme membre des PNM&I et les enfants/élèves qui ne se s'identifient pas comme membre des

PNM&I (non PNM&I) n'ont pas été indiqués dans ce tableau; il y a trop peu (ou pas) d'élèves dans au moins un groupe de comparaison.

N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficulté. Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12e année.

Le ÉPE-AE de la division scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister d'un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

Analyse des résultats

Le plus grand défi pour les élèves demeure l'apprentissage et le maintien de la langue dans un contexte linguistique minoritaire. Le domaine « langue et communications » est celui où les élèves présentent les plus grands écarts avec la cible attendue.

Malgré les efforts mis directement dans la salle de classe, une collaboration plus pointue avec la famille et des partenaires ciblés pourrait avoir des effets bénéfiques sur l'apprentissage de la langue dans le contexte scolaire futur.

Le degré de préparation d'un enfant lorsqu'il commence son parcours scolaire sans au préalable avoir eu une introduction à la culture francophone (centre éducatif à la petite enfance, groupe de jeux, événements spéciaux ou autres) est une préoccupation.

Le CÉF a mis en place des stratégies qui soutiennent directement l'intervenant dans la salle de classe et le fait de collaborer en équipe provinciale permet de diminuer l'impression d'isolement et le partage est d'autant plus riche. L'équipe d'éducateurs à la petite enfance est assez stable depuis les dernières années ce qui contribuera à l'amélioration de l'enseignement et des apprentissages dans la salle de classe.

Domaine prioritaire local de la division scolaire

En 2018-2019, le CÉF poursuit le soutien et le perfectionnement à l'intention des intervenants en vue de répondre adéquatement aux besoins des élèves.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le domaine prioritaire local

À partir des données recueillies sur les besoins des apprenants, les objectifs du CÉF sont :

- D'accompagner les intervenants ; et,
- De les outiller avec des stratégies d'intervention probantes.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2018-19 afin de soutenir le domaine prioritaire local

Les actions prises par le CÉF au cours de l'année scolaire :

- Poursuite du modèle des communautés d'apprentissage professionnelles en littératie, selon le modèle de Dufour ;
- Poursuite du modèle des communautés d'apprentissage professionnelles en prématernelle 4 ans, selon le modèle de Dufour ;
- Mise sur pied d'une communauté d'apprentissage professionnelle en maternelle, pour tous les enseignants de ce niveau ;
- Accompagnement des assistants en éducation inclusive au niveau des interactions avec les élèves ;
- Implantation de la Trousse d'Acquisition de Compétences Langagières en Français (TACLEF) et formation des enseignants de niveaux ciblés, des orthopédagogues et des directions sur l'outil. Cette ressource permet d'établir un profil langagier initial et continu de l'élève en apprentissage du français et d'orienter la planification des interventions ciblées. *TACLEF* comporte plusieurs composantes : il contient de l'information essentielle, des stratégies d'enseignement, des ressources pédagogiques, des modules d'autoformation, un gestionnaire de dossiers langagiers permettant de noter les progrès des élèves et de faire des suivis, et un gestionnaire des rapports donnant accès à des modules de statistiques avancées ;
- Poursuite des formations reliées aux besoins spécifiques des élèves : au niveau du trouble du spectre de l'autisme, de la dyslexie, de la dysorthographe, des comportements perturbateurs en classe; de la santé mentale et de la prévention du suicide ;
- Les formations concernant l'utilisation de l'outil GB+, qui permet de soutenir le développement de compétences en lecture ;
- Formation d'enseignants agissant auprès d'élèves en francisation ;
- Accompagnement des directions d'école au niveau de l'implantation d'une culture d'analyse des résultats ;
- Poursuite de l'accompagnement des écoles au niveau des pratiques probantes identifiées par la recherche en éducation ;
- Révision du modèle de livraison de la programmation culturelle ;
- Renforcement des partenariats École-Communauté.

Les actions locales en lien avec la priorité « Soutien et perfectionnement des intervenants »

Les actions planifiées en matière d'accompagnement et de formation ont été réalisées à l'intérieur des balises proposées.

Analyse des résultats

Le sentiment d'efficacité professionnel est un concept difficile à mesurer. On peut cependant remarquer chez les intervenants une amélioration de leur posture et de leurs interventions ; une amélioration des apprentissages des élèves, un meilleur climat dans les salles de classe, comme dans les établissements, ainsi que des relations interpersonnelles plus harmonieuses.

Données démographiques (effectifs)

Élèves

Conseil des écoles fransaskoises (CÉF)

Niveau	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Maternelle	241	190	190	195	245
1	180	209	191	183	191
2	182	165	209	183	173
3	137	164	157	200	173
4	154	130	161	160	184
5	121	143	123	154	152
6	101	105	133	117	148
7	97	101	99	122	116
8	111	88	103	92	116
9	96	81	64	59	75
10	88	78	75	60	52
11	73	77	67	70	67
12	68	72	74	77	77
Total	1,649	1,603	1,646	1,672	1,769

Prématernelle	221	191	203	243	210
----------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Effectifs Sous groupe	Grades	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
PNM&I	K to 3	8	5	9	9	9
	4 to 6	14	9	8	4	5
	7 to 9	7	6	6	11	10
	10 to 12	5	6	3	3	9
	Total	34	26	26	27	33
Anglais-langue additionnelle	1 to 3	1	-	-	-	-
	4 to 6	21	23	5	10	21
	7 to 9	26	17	7	7	12
	10 to 12	25	17	1	9	15
	Total	73	57	13	26	48

N.B.

- Les nombres d'inscriptions sont basés sur les chiffres du Système de données scolaires (SDS) au 30 septembre de chaque année scolaire.
- Les inscriptions incluent tous les types de résidence, tous les âges, les élèves dont l'éducation est assurée par les parents et les élèves qui ne peuvent quitter leur domicile, à l'exception des inscriptions en ALA qui excluent

les élèves non-résidents de la Saskatchewan, les élèves de 22 ans et plus, et les élèves dont l'enseignement est assuré à domicile à distance.

- Les inscriptions en prématernelle représentent les élèves de 3 et 4 ans inscrits au SDS, ce qui inclut les élèves qui occupent les places désignées en garderie par le Ministère et ceux qui sont inscrits à des programmes de maternelle et de prématernelle d'autres divisions scolaires.

Source : Ministère de l'Éducation, 2018



Conseil des écoles francophones 310

Années scolaires	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	(30 sept. 2015)		(30 sept. 2016)		(30 sept. 2017)		(30 sept. 2018)	
Écoles	M à 12							
Beau Soleil	24		22		18		17	
Boréale	23		24		27		34	
ECF Pavillon Monique Rousseau	341		359		326		309	
ECF Pavillon Gustave-Dubois	150		149		158		153	
Bellegarde	66		65		65		67	
Ducharme	80		90		85		74	
Monseigneur de Laval - Élémentaire	317		344		390		309	
École du Parc*							154	
Monseigneur de Laval - PSQV	111		105		125		150	
Notre-Dame-des-Vertus	52		43		38		43	
Père-Mercure	50		56		56		53	
Providence	108		112		119		131	
École Mathieu de Gravelbourg	23		16		9		10	
St-Isidore	92		93		87		86	
Valois	166		167		170		179	
TOTAL	1603		1645		1673		1769	

*Nouvelle école en septembre 2018

Source : Conseil des écoles francophones, 2018.



Conseil des écoles francophones 310

Année scolaire	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4
Écoles								
Beau Soleil	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Boréale	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10	N/A	N/A
ECF Élémentaire		52		49		59		49
Bellegarde	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Ducharme		N/A		N/A		12		11
Monseigneur de Laval - Élémentaire		61		52		87		33
École du Parc*								21
Notre-Dame-des-Vertus	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Père-Mercure		N/A		10		N/A		15
Providence		10		15		17		18
St-Isidore		10		13		N/A		12
Valois		N/A		20		14		11
TOTAL	9	179	12	189	13	230	18	192

*Nouvelle école en septembre 2018

Source : Conseil des écoles francophones, 2018.

Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	185,60
Directeurs d'école et adjoints	13,90
Autre personnel pédagogique (postes qui soutiennent les programmes d'enseignement) – les psychopédagogues, les adjoints d'enseignement, les coordonnateurs de la communauté scolaire, les orthophonistes, le personnel des centres de ressources, le personnel des technologies de l'information, le personnel de bureau des écoles et les autres employés pédagogiques, etc.	105,97
Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	18,30
Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	23,09
Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	6,00
Haute direction – chef des services financiers, directeur de l'éducation, surintendants, etc.	5,00
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	357,86

N.B. :

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2019

Haute direction

Cette rubrique comprend les directeurs généraux et les personnes relevant directement de leur compétence (noms et titres) :

- Ronald Ajavon, Directeur général
- Bernard Roy, Directeur général à l'éducation
- Lucie Pineau, Chef des services financiers
- André Messier, Directeur général adjoint des Services éducatifs
- Marco Ratté, Directeur général adjoint des Services aux élèves

Infrastructure et services de transport de la division scolaire

Liste des écoles

Liste des écoles 2018-19		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 ^e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 ^e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 12 ^e	Ponteix
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Prématernelle – 6 ^e	Saskatoon
École canadienne-française - Pavillon Gustave-Dubois	7 ^e – 12 ^e	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12 ^e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École du Parc	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 ^e – 12 ^e	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 ^e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 ^e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 ^e	Vonda
École Mathieu de Gravelbourg	8 ^e – 12 ^e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 ^e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 ^e	Prince Albert

Projets d'infrastructure

Les projets d'infrastructure détaillés ci-dessous sont ceux dont les montants sont supérieurs à 100 000 \$.

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2018-19
École Notre-Dame-des-Vertus	Réparations majeures	Réparation d'une toiture et remplacement des unités de chauffage	438 069 \$
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Réparations et rénovations majeures	Réparation d'une toiture Rénovations du gymnase et accès pour mobilité limitée	539 401 \$
École du Parc	Rénovations mineures	Accès pour mobilité limitée	163 005 \$

École de Bellegarde	Réparations mineures	Remplacement des unités de chauffage	125 730 \$
Total			1 266 205 \$

Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services pour assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec autobus et/ou véhicules. Une autre option qui est également utilisée est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

La zone de fréquentation de chaque école fransaskoise est délimitée dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'école, mais le service de transport peut dépasser cette limite. Les écoles rurales sont toutes isolées.

Les élèves sont transportés sur de grandes distances. Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation peuvent engendrer des trajets d'autobus qui dépassent une durée d'une heure le matin et d'une heure en fin d'après-midi pour certains élèves des centres urbains et des milieux ruraux.

A Regina par exemple, la distance entre les 3 écoles requiert deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers reçoivent les services de deux autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles urbaines, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la 1^{ère} année à la 12^e peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne.

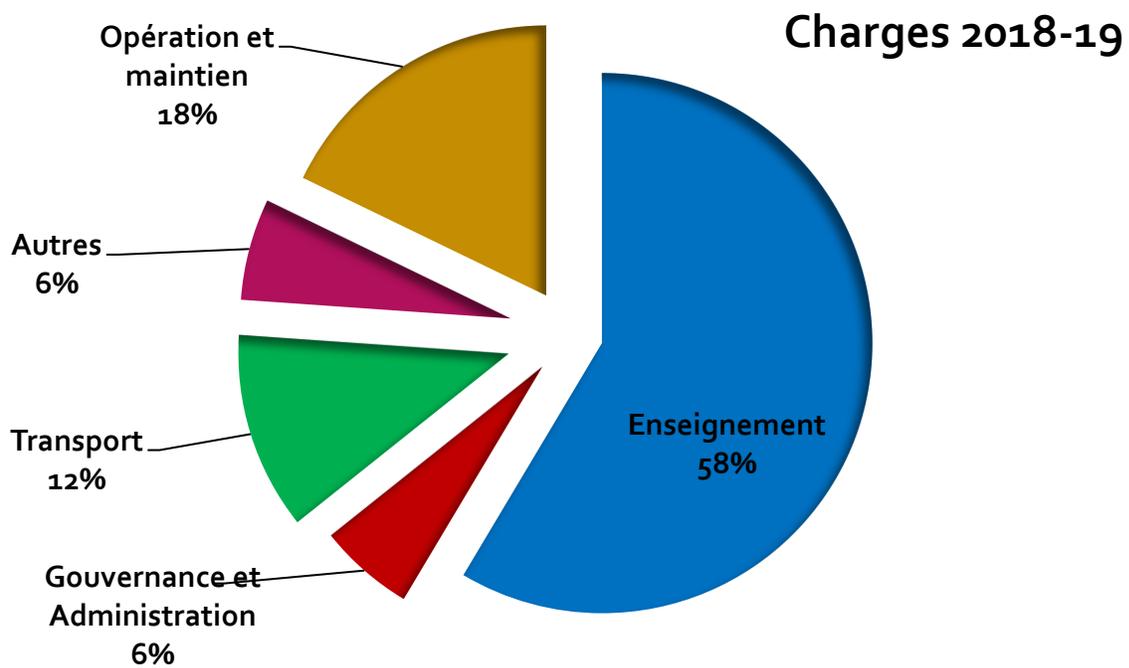
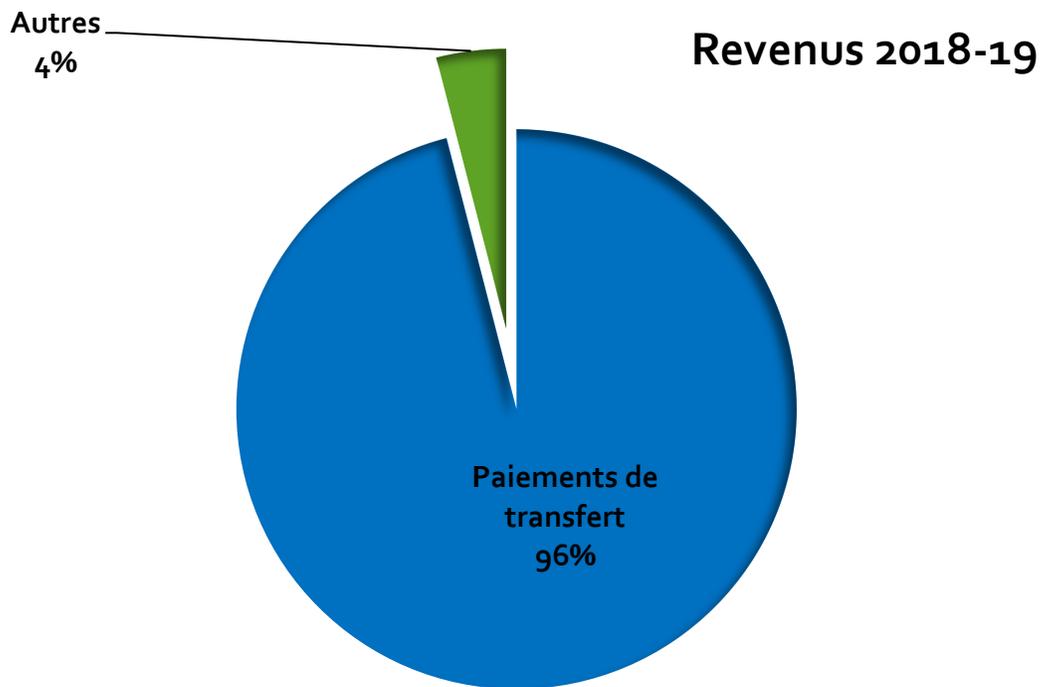
Le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.

Nombre d'élèves transportés	1 611 élèves
Élèves transportés à l'intérieur de la ville (compris dans le nombre ci-dessus)	1 123 élèves
Nombre de routes du CÉF	94 routes

Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans au secondaire du CÉF.

Sommaire financier

Sommaire des revenus et des charges



Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

	2019	2019	2018	Réel vs Budget Écarts	Réel vs Budget %	Notes
	Budget	Réel	Réel	Positif/(Négatif)	Écarts	
REVENUS						
Taxes foncières	-	-	-	-		
Paiements de transfert	36 034 801	38 074 318	35 984 481	2 039 517	6%	1
Frais de scolarité et frais afférents	27 312	68 186	18 504	40 874	150%	2
Fonds générés par les écoles	593 767	588 705	576 243	(5 062)	-1%	
Services complémentaires	-	408 874	218 952	408 874	100%	3
Services externes	93 871	93 974	93 848	103	0%	
Autres	341 817	433 759	405 961	91 942	27%	4
Total Revenus	37 091 568	39 667 816	37 297 989	2 576 248	7%	
DÉPENSES						
Gouvernance	231 576	264 276	269 330	32 700	14%	5
Administration	2 383 701	2 253 306	2 155 411	(130 395)	-5%	6
Enseignement	23 466 512	25 777 774	23 543 141	2 311 262	10%	7
Opération et maintien	7 103 876	7 844 702	6 585 999	740 826	10%	8
Transport	4 342 828	5 206 283	4 426 539	863 455	20%	9
Frais de scolarité et frais afférents	177 520	394 623	406 586	217 103	122%	10
Fonds générés par les écoles	558 689	576 007	598 232	17 318	3%	
Services complémentaires	1 164 654	1 408 235	1 043 430	243 581	21%	11
Services externes	93 872	94 072	93 662	200	0%	
Autres	35 000	199 347	18 171	164 347	470%	12
Total Dépenses	39 558 228	44 018 625	39 140 501	4 460 397	11%	
Surplus (Insuffisance) de l'exercice	(2 466 660)	(4 350 809)	(1 842 512)			

Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5%)

Note	Explication
1	Fonds supplémentaires pour divers projets capitaux et non capitaux (école du Parc, CEPE du Parc, sécurité école Valois, etc).
2	Augmentation du nombre d'élèves prévus.
3	Remboursement des dépenses du CEPE École du Parc et revenus cours de conduite.
4	Impact des revenus de la contestation judiciaire.
5	Augmentation des dépenses de déplacement des membres du CSF.
6	Diminution des dépenses de fournitures et services.
7	Augmentation des congés de maladie, convention collective.
8	Augmentation des dépenses sur les contrats pour la fourniture de services et d'entretien : Inspection et contrôle des installations de toutes les écoles. Maintenance et entretien des systèmes de chauffage et de plomberie pour des raisons sanitaires et sécuritaires.
9	Augmentation du nombre de routes et nouveaux contrats d'autobus.
10	Augmentation du nombre d'élèves inscrits au Conseil Scolaire du Centre Nord en Alberta.
11	Impact des dépenses du CEPE École du Parc.
12	Perte sur cession, utilisation de la marge de crédit.

Annexe A : Liste des bénéficiaires

Paiements au conseil scolaire

Nom	La rémunération	Les charges		Le perfectionnement professionnel		Toute autre dépense remboursée	Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province		
Barry, Alpha*	28 659	6 071	5 875	10 506	4 188	338	55 637
Binette, Geneviève	8 114	9 517	0	2 207	0	338	20 175
Francon, Anita	6 161	7 479	0	974	0	338	14 952
Grimard, Hélène	10 811	7 782	1 580	3 310	0	338	23 821
Lepage, Maria	8 881	7 392	300	4 902	891	338	22 704
Perrault, Jérôme	8 739	7 549	646	3 119	0	338	20 392
Poirier, Joseph	7 578	10 845	0	3 131	2 042	338	23 935
Prince, Martin	6 161	8 679	0	1 370	0	338	16 548
Rivard, Gisèle	6 161	6 656	0	974	0	338	14 129
Roberge, Guy	6 161	6 025	0	974	0	338	13 498

*Présidence du conseil scolaire

Services personnels

Nom	Montant
Adélèye E. D'Almeida, Amé	57 952
Afana, Marcel Serge Christian	86 259
Ajavon, Ronald	198 790
Alarou, Aichatou	62 797
Angora, Darius	58 617
Archambault, Chantal	54 183
Archambault, Marie-Rose	70 199
Asselin, Jessica-Lynn	90 119
Atta, Seraphin	58 617
Beaulieu, Nathalie	90 076
Bélanger, Gaëtane	95 208
Benoit, Bianca	55 474
Bergeron, Paul	95 208
Bertin, Colette	75 854
Besharah, Ismaël	58 617
Bibomba Ngalula, Henriette	86 288

Nom	Montant
Bissonnette, Leah	61 391
Biteye, Mbaye	90 375
Blais, Dominic	87 182
Blouin, Natalie	69 108
Bosse, Philippe	66 680
Boudreau, Geneviève	59 804
Bourgeois Dion, Danielle	69 302
Boutin, Brigitte	85 896
Bowden, Michael	86 178
Boyenko, Patricia	85 896
Bravo-Farias, Flavio	51 991
Brissette-Chenery, Nathalie	104 729
Bussière, Janine	108 015
Bussière, Suzanne	90 076
Chabe Ngako, Guy Gérard	95 349
Chang, Adèle	80 099
Chassé, Brigitte	76 709

Nom	Montant
Chenier, Gabrielle	72 470
Côté, Martin	50 475
Dabo, Souleymane	90 076
Dagenais, Gisèle	90 076
Dago Akpale, Toussaint	74 262
Deblois, Jacinthe	85 896
Denis, Francis	91 749
Desjardins, Simon	59 689
Diabagaté, Siriki	127 000
Dion, Daniel	85 896
Dionne, Jean-François	79 475
Doris Jensen, Celeste	51 428
Doucette, Amberly	74 577
Drolet, Marc	82 659
Dubé, Gaston	85 896
Dubé, Richard	90 076
Dufour, André	90 076
Dumaine, Monique	74 047
Dunn, Karen	55 897
Durand, Heather	115 697
Durr, Salpy	50 547
Ebrottié, Francois	98 316
Ellinakis, Marie	80 667
Fairs, Caroline	76 963
Farias, Cesar	53 208
Faustine Kwizera, Nelly	56 016
Favreau, Rosanne	67 670
Ferre, Maria	81 874
Fillion, Sébastien	88 333
Fletcher, Daniel	119 337
Fletcher, Sylvie	73 351
Forcier, Yvette	79 267
Forest, Michel	86 253
Fortin, Dany	76 346
Gallant, Mireille	85 896
Gareau, Derek	70 447
Gareau, Mélanie	80 500
Gareau, Michel	87 254

Nom	Montant
Gaudet, Adèle	74 838
Gaudet, Gail	104 729
Gaudet, Joelle	60 378
Gaudet, Moise	86 459
Gaudet, Terence	86 600
Gentil-Perret, Arman	82 369
George, Colette	85 192
Gibb, Katherine	62 073
Giroux, Bertrand	61 788
Godbout, Catherine	62 070
Gradwell, Paulette	82 659
Grahouan, Mireille	58 617
Groleau, Martin	90 217
Guay, Marie-Pier	57 157
Hamard Benchabane, Farida	54 987
Harel, Claude-Jean	94 857
Haynes, Josée	85 896
Hickey, Stéphanie	83 290
Hill, Marie-Paule	90 076
Hould, Céline	65 080
J. Denis, Jacqueline	91 005
Jean Bouvier, Heidi	81 803
Joli Marie Privé, Kayla	60 333
Julien, Micheline	86 688
Kanema, Marie-Claire	81 972
Kausmaully, Aleem	54 027
Kendel, Carmen	86 434
Khelili, Leila	82 220
Kingombe Faila, Cécile	75 854
Koffi, Serge	61 643
Kouakou Adou, Tanoh	66 109
Koubemba Bountsana, Paraclet	69 672
Kra N'Zian, Kouame	83 895
LaClare, Frankie	106 091
Laing, Leia	81 048
Lajeunesse, Donna	111 274

Nom	Montant
Lalonde, Gisèle	109 489
Lamotte, Kelly	72 113
Latezina Munkiene, Marie	89 770
Lavallée, Colette	75 754
Lavallée, Maryse	94 921
Leask, Heather	54 046
Leblanc, Benoit	100 615
Leblanc, Colinda	85 896
Leclerc, Linda	104 729
Legacy, Jérémie	86 789
Lemire, Juliette	109 732
LeNouail, Marie-France	102 923
Lepage, Dominique	94 580
Lepage, Murielle	85 896
Lepage-Forest, Mélanie	91 124
Liffran Colombet, Catherine	71 686
Little, Krysta	53 002
Lizée, Rosalie	111 178
Lorimpo Lamboni, Charles	109 463
Lowes, Dolores	53 208
Lozinski, Amy	81 048
Ly, Sileymane	66 216
Marceau, Sylvie	95 208
Marlyse Simo, Sylvie	90 076
Marois, Julie	95 031
Martel, Claude	90 435
Matara, Marius	90 076
McClelland, Jessica	55 474
McLaren Daubisse, Sara Maria	90 949
Mekoulou, Sylvie	95 208
Menan, Hermann	58 617
Merriman, Céline	90 076
Messier, André	127 245
Méthot, Michèle	116 488
Michaud, Léo	63 130
Michaud, Raymond	85 896

Nom	Montant
Miller, Andrew	90 076
Moe, Monique	88 102
Monin-Whittle, Lauriane	86 141
Montpetit, Stéphanie	67 656
Moreno, Julian	65 080
Moussalim, Samira	68 291
Muhabwampundu, Yvonne	62 477
Mwarabu Kilambo, Anaclet	90 649
Ndiaye, Mame Massata	92 265
Ndingué Djiojie, Fabrice	67 426
N'Guessan, N'Guessan	85 947
Nguyen, Thuy	86 425
Nodge, Mélanie Monique Rose	51 538
Olivier, Amy-Valérie	65 080
Ouaaziz, Khalid	65 080
Ouellet, Sébastien	115 995
Pain, Stéphanie	85 896
Parent, Jasmine	73 114
Pek Piché, Chantal	85 896
Pelchat, Evan	67 060
Pelletier, Julie	94 580
Pharlande Nozin, Jude	58 795
Plouffe, Yves	86 503
Poirier, Cassandra	55 896
Popovitch, Diane	110 079
Poulin, Marie-Chantal	93 888
Pratt, Krystle	65 802
Pulvermacher, Michelle	85 896
Racette, Lianne	87 856
Reeder, Natalie	85 601
Rivard, Dominic	116 410
Rivard, Lise	85 896
Roy, Bernard	157 510
Roy, Rita	85 896
Rua, Miguel	77 316
Russell, Ruth Jeannette	64 874

Nom	Montant
Sadou Bah, Thierno	53 208
Sanabria, Ana Marin	90 076
Santos, Lisette	70 314
Schulte, Roxanne	51 061
Seide, Karlyn	85 896
Simb I, Simb	69 300
Siriba, Marie-Thérèse	90 076
Sirois, Denise	85 896
Smith, Todd	87 966
Sobabi, Marouf	61 191
Soro, Arouna	83 895
St-Cyr Power, Claire	90 076
Taillefer, Guillaume	62 121
Tassiako, Denis	65 570
Teckchandani-Buziak, Ashley	58 468
Thériault, Amélie	118 127
Therrien, Simone	85 896

Nom	Montant
Tomppe Djomsu, Virginie	95 208
Tondevoid, Davin	65 889
Topping, Catharine	90 514
Touré, Amadou	95 181
Uwineza, Grace	58 600
Van Ham, Mélissa	77 851
Verkoczy, François	90 076
Vigneault, Caroline	85 896
Vogt, Jocelyne	76 049
Walters, Theresa	84 977
Wolensky, Malena	98 546
Yahou, Sakina	77 110
Yomin Assi, Charlotte	72 876
Zinoun, Radouane	83 358
Zinsou Tognonmegni, Eugene	73 552

Paiements de transfert

Nom	Montant
Conseil scolaire Centre- Nord	267 344

Nom	Montant
Division Scolaire Franco Manitobaine	170 640

Paiements à des fournisseurs

Nom	Montant
617309 Saskatchewan	95 580
778424 Ontario Inc.	120 286
A & L Motors	65 188
Ass. Jeunesse Fransaskoise	144 974
Auvergnois de Ponteix	50 135
Bill McLennan	54 360
BMO-Credit Card	148 068
C Bre Electric	67 566
Catapulte communication	91 238

Nom	Montant
CCPE inc	63 305
City of Saskatoon	160 026
Con-Tech General Contractors	504 118
Credit Union - Master Card	99 148
Deloitte & Touche s.r.l.	97 299
First Student Canada	1 882 882
Flaghouse	53 836
Forseille, Lucille	51 419

Nom	Montant
Groupe RH Vision	76 911
HBI Office Plus Inc.	269 475
Hertz Northern Bus	1 381 132
Juristes Power Law	137 243
Legacy Bus Sales	114 475
Lizotte, Marcel	139 973
LP3 Transportation	780 006
Marsh Canada Ltd.	144 453
Miller Thomson LLP	79 393
Open Door Technology Inc.	87 272
PCL Construction - S'toon	89 130
PCL Construction-Regina	411 163
Pineau, Lucie	133 520
Prêts bancaire-Concentra	58 569
Regina Catholic Schools	224 550
Roof Management & Inspection	86 611
Roofing Recycle	59 084

Nom	Montant
RW Bus Lines Ltd.	330 334
Sask Energy	282 373
Sask Power-Cash Office	534 150
Saskatoon Fire and Flood	59 752
SaskTel CMR	85 388
Société canadienne-française	67 335
Sookocheff, Manon	85 800
Stantec Architecture Ltd.	456 931
Star Electric (1990) Ltd	51 122
Supreme Office Products	152 487
TC. Média Livres INC.	51 828
Thorpe Industries Ltd	276 568
TinyEye Technologies	134 320
Welldone Mechanical Services	1 492 014
Wesclean Equipment & Cleaning	366 568
Xerox Canada Ltd.	67 835

Autres paiements

Nom	Montant
Municipal Employees Pension Plan	1 019 019
Receveur Général - RP 0001	2 104 840
Receveur Général - RP 0002	4 698 130

Nom	Montant
Saskatchewan School Board Association	532 058
Saskatchewan Teachers' Federation	2 019 075
Saskatchewan Workers' Compensation board	118 279

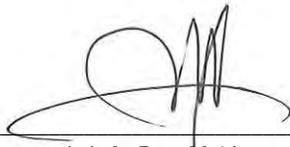
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés

États financiers audités

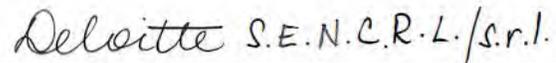
Du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Division scolaire No. 1425100

Exercice clos de l'exercice clos le 31 août 2019



Directeur général - Ronald Ajavon



Auditeur - Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
31 août 2019

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2-3
État de la situation financière.....	4
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	5
État de la variation de l'actif net.....	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes aux états financiers.....	8-24
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus.....	A-1 et A-2
Annexe B : Informations supplémentaires pour les charges.....	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles.....	C
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice.....	D et E
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie.....	D et E

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

La direction du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 (le " Conseil ") est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

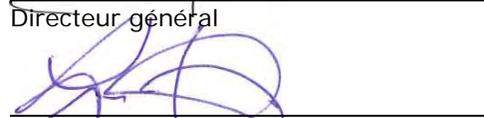
Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :



Président



Directeur général



Chef des services financiers

Le 21 novembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du
Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2019, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 21 novembre 2019

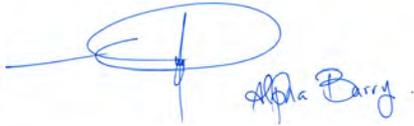
Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État de la situation financière
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2018
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	289 069	1 495 859
Débiteurs (note 8)	2 833 138	2 066 902
Placement de portefeuille (note 4)	124 095	122 866
Total des actifs financiers	3 246 302	3 685 627
Passifs		
Découvert bancaire (note 3)	2 900 447	-
Créditeurs et charges à payer (note 9)	2 248 813	2 334 956
Dette à long terme (note 10)	-	57 747
Avantages sociaux futurs (note 6)	647 900	625 400
Revenus reportés (note 11)	14 803	14 803
Total des passifs	5 811 963	3 032 906
(Dette nette) actif net	(2 565 661)	652 721
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	55 813 550	56 999 546
Stocks	74 284	-
Charges payées d'avance	137 586	158 301
Total des actifs non financiers	56 025 420	57 157 847
Excédent accumulé (note 14)	53 459 759	57 810 568

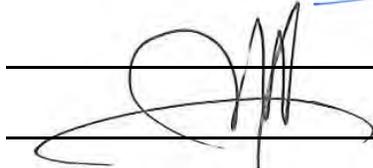
Obligation contractuelles et engagements (note 16)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil



 _____ Président



 _____ Directeur général

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS	(note 15)		
Paiements de transfert	36 034 801	38 074 318	35 984 481
Frais de scolarité et frais afférents	27 312	68 186	18 504
Fonds générés par les écoles	593 767	588 705	576 243
Services complémentaires (note 12)	-	408 874	218 952
Services externes (note 13)	93 871	93 974	93 848
Autres	341 817	433 759	405 961
Total des revenus (Annexe A)	37 091 568	39 667 816	37 297 989
CHARGES			
Gouvernance	231 576	264 276	269 330
Administration	2 383 701	2 253 306	2 155 411
Enseignement	23 466 512	25 777 774	23 543 141
Opération et maintien	7 103 876	7 844 702	6 585 999
Transport	4 342 828	5 206 283	4 426 539
Frais de scolarité et frais afférents	177 520	394 623	406 586
Fonds générés par les écoles	558 689	576 007	598 232
Services complémentaires (note 12)	1 164 654	1 408 235	1 043 430
Services externes (note 13)	93 872	94 072	93 662
Autres	35 000	199 347	18 171
Total des charges (Annexe B)	39 558 228	44 018 625	39 140 501
Insuffisance de l'exercice	(2 466 660)	(4 350 809)	(1 842 512)
Excédent accumulé, début de l'exercice	57 810 568	57 810 568	59 653 080
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 14)	55 343 908	53 459 759	57 810 568

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État de la variation de (la dette nette) l'actif net
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
	(Note 15)		
Actif net, début de l'exercice	652 721	652 721	1 301 115
Variations au cours de l'exercice			
Insuffisance de l'exercice	(2 466 660)	(4 350 809)	(1 842 512)
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(50 000)	(1 997 140)	(1 477 538)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	399 710	34 425
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	60 403	(34 425)
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 573 775	2 723 023	2 726 018
Acquisition de stocks	-	(74 284)	-
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance (annexe E)	-	20 715	(54 362)
Variation de l'actif net	57 115	(3 218 382)	(648 394)
(Dette nette) actif net, fin de l'exercice	709 836	(2 565 661)	652 721

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance de l'exercice	(4 350 809)	(1 842 512)
Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance de l'exercice (annexe D)	2 783 426	2 691 593
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	(156 480)	(1 468 370)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(1 723 863)	(619 289)
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 724 108)	(2 053 305)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	399 710	34 425
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(2 324 398)	(2 018 880)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(1 229)	(1 156)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 229)	(1 156)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(57 747)	(142 324)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(57 747)	(142 324)
Diminution nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie	(4 107 237)	(2 781 649)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, début de l'exercice	1 495 859	4 277 508
Trésorerie et équivalent de trésorerie, fin de l'exercice	(2 611 378)	1 495 859
Composé de:		
Encaisse	289 069	1 495 859
Découvert bancaire	(2 900 447)	-
Encaisse, fin de l'exercice	(2 611 378)	1 495 859

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 17.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil opère sous l'autorité de " *The Education Act, 1995* " de la Saskatchewan en tant que société sous le nom " Conseil des écoles fransaskoises No. 310 " (le " Conseil ") et opère sous le nom " Conseil des écoles fransaskoises ". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 647 900 \$ (625 400 \$ en 2018) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement résultante de 2 723 023 \$ (2 726 018 \$ en 2018) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- débiteurs non recouvrables de 6 800 \$ (8 000 \$ en 2018) car les recouvrements peuvent varier des estimations initiales;
- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

2. Méthodes comptables (suite)

b) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où le gain ou la perte se produit.

Les gains et pertes de réévaluation n'ont pas été constatés par le Conseil dans un état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a pas d'instruments financiers générant des gains ou pertes significatives.

d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations corporelles gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

2. Méthodes comptables (suite)

d) Actifs financiers (suite)

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garantis. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2c).

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel incluant les locations-acquisitions	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis, car ils ont une durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont transférées dans les autres catégories et l'amortissement débute lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

f) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

2. Méthodes comptables (suite)

f) Passifs (suite)

Les créditeurs et charges à payer comprennent les créditeurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

La dette à long terme comprend les emprunts pour immobilisations corporelles et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "*The Education Act, 1995*".

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés provenant de sources gouvernementales fédérales comprennent des paiements de transfert avec des stipulations pouvant mener à un passif, dont les stipulations n'ont pas encore été respectées. Les revenus sont constatés lorsque les stipulations menant à un passif ont été respectées.

g) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

2. Méthodes comptables (suite)

h) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Les paiements de transfert sont constatés comme revenu lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts avec des stipulations sont comptabilisés dans les revenus reportés et constatés dans les revenus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque les stipulations sont rencontrées.

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont gagnés.

iv) Autres (transferts non-gouvernementaux) contributions

Les contributions sans restrictions sont constatées dans les revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou lorsque les fonds ont été engagés envers le Conseil si les montants peuvent être estimés et la collection est assurée de façon raisonnable. Les contributions avec restrictions externes sont des contributions pour lesquelles le contributeur a mis des restrictions sur l'utilisation des ressources. Ces contributions sont reportées et sont constatées dans les revenus lorsque les restrictions ont été rencontrées.

3. Découvert bancaire

Le découvert bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel plus 1 %. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le Ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2019 est 2 900 447 \$ (nul en 2018).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

4. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2019	2018
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement:		
Certificats de placement garantis, 1,4 % (1,0 % en 2019), échéant le 29 décembre 2019	124,095	122,866
Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement	124,095	122,866

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2019 Réel	2018 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	187,203	77,073	-	-	264,276	269,330
Administration	2,030,515	222,791	-	-	2,253,306	2,155,411
Enseignement	22,093,452	3,144,348	-	539,974	25,777,774	23,543,141
Opération et entretien	1,488,737	4,296,255	-	2,059,710	7,844,702	6,585,999
Transport	208,200	4,874,744	-	123,339	5,206,283	4,426,539
Frais de scolarité et frais afférents	-	394,623	-	-	394,623	406,586
Fonds générés par les écoles	-	576,007	-	-	576,007	598,232
Services complémentaires	1,117,629	290,606	-	-	1,408,235	1,043,430
Services externes	93,762	310	-	-	94,072	93,662
Autres	-	198,524	823	-	199,347	18,171
Total	27,219,498	14,075,281	823	2,723,023	44,018,625	39,140,501

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière. Morneau Shepell Ltd, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 31 mars 2018 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2019.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit :

	2019	2018
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'actualisation	1,93 %	3,00 %
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions)		
- Personnel enseignant	2,50 %	2,50 %
- Personnel non-enseignant	3,00 %	3,00 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	14 ans	14 ans
Avantages sociaux futurs	2019	2018
	\$	\$
	480,200	606,200
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	55,500	61,900
Charge d'intérêts	15,500	17,400
Prestations versées	(40,000)	(43,800)
Pertes (gains) actuarielles	64,500	(161,500)
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	575,700	480,200
Gains actuariels non amortis	72,200	145,200
Avantages sociaux futurs	647,900	625,400
Charge pour les avantages sociaux futurs	2019	2018
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	55,500	61,900
Amortissement des (gains) pertes actuariels nets	(8,500)	3,000
Coût des avantages sociaux futurs	47,000	64,900
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	15,500	17,400
Charge totale des avantages sociaux futurs	62,500	82,300

7. Régimes de retraite

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multi-entreprises sont comme suit:

a) " Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP) " et " Saskatchewan Teachers' Superannuation Plan (STSP) "

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

7. Régimes de retraite (suite)

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle du " Saskatchewan Teachers' Federation " pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2019		2018
	STRP	TOTAL	TOTAL
Nombre d'employés actifs du Conseil	258	258	250
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,50 % -11,70 %	9,50 % -11,70 %	6,05 % - 13,50 %
Contribution des employés pour l'exercice	1,613,649	1,613,649	1,804,321

b) " Municipal Employees' Pension Plan (MEPP) "

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le " Municipal Employees' Pension Commission ".

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéficiaires.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéficiaires aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit :

	2019	2018
Nombre d'employés actifs	171	163
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,00 %	8,15 - 9,00 %
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	9,00 %	8,15 - 9,00 %
Contributions des employés pour l'exercice	508 064	436 991
Contributions du Conseil pour l'exercice	508 064	436 991
Date de l'extrapolation actuarielle	(31 décembre 2018)	(31 décembre 2017)
	\$	\$
Actifs du régime	2 487 505 000	2 469 995 000
Passifs du régime	2 024 269 000	2 015 818 000
Surplus du régime	463 236 000	454 177 000

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit :

	2019			2018		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	1 592 629	-	1 592 629	1 556 063	-	1 556 063
Autres débiteurs	1 247 309	6 800	1 240 509	518 839	8 000	510 839
Total des débiteurs	2 839 938	6 800	2 833 138	2 074 902	8 000	2 066 902

9. Créditeurs et charges à payer

Les détails des créditeurs et charges à payer sont comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	-	21,788
Fournisseurs	1,939,891	1,835,136
Autres charges à payer	308,922	478,032
Total des créditeurs et charges à payer	2,248,813	2,334,956

10. Dette à long terme

Les détails de la dette sont comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Emprunt, 4,35 %, échéant en avril 2019, remboursable par versements mensuels de 7 461 \$ incluant les intérêts	-	57 747
Total de la dette à long terme	-	57 747

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

10. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour immobilisations corporelles	2019	2018
	\$	\$	\$
Capital	57,747	57,747	142,324
Intérêts	823	823	4,916
Total	58,570	58,570	147,240

11. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit :

	Solde au 31 août 2019	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2019
	\$	\$	\$	\$
Projets capitaux				
Paiements de transfert fédéraux	760	-	-	760
Total des revenus reportés reliés aux projets capitaux	760	-	-	760
Revenus reportés reliés aux projets non-capitaux				
Don Haïti	14,043	-	-	14,043
Total des revenus reportés reliés aux projets non-capitaux	14,043	-	-	14,043
Total des revenus reportés	14,803	-	-	14,803

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

12. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12^e année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais et autres revenus	-	408,874	408,874	218,952
Total des revenus	-	408,874	408,874	218,952
Charges				
Salaires et avantages sociaux	733,038	384,591	1,117,629	826,668
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	3,471	459	3,930	3,041
Fournitures et services	1,674	44,355	46,029	4,410
Meubles et équipements non capitalisables	6,530	10,982	17,512	(800)
Opération des bâtiments	-	41,868	41,868	44,899
Communications	-	3,831	3,831	639
Déplacements	-	19,244	19,244	5,020
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	6,722	-	6,722	12,163
Charges reliées aux étudiants	-	119,477	119,477	131,742
Allocations	-	31,993	31,993	15,648
Total des charges	751,435	656,800	1,408,235	1,043,430
Insuffisance des revenus sur les charges	(751,435)	(247,926)	(999,361)	(824,478)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

13. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Prêts de service	2019	2018
	\$	\$	\$
Revenus			
Frais et autres	93,974	93,974	93,848
Total des revenus	93,974	93,974	93,848
Charges			
Salaires et avantages sociaux	93,762	93,762	93,662
Soutient à l'apprentissage	218	218	-
Charges reliées aux étudiants	92	92	-
Total des charges	94,072	94,072	93,662
(Insuffisance) excédent des revenus sur les charges	(98)	(98)	186

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan et à l'Université de Régina.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

14. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, tel qu'approuvé par le Conseil, ont été affectées à des fins spécifiques pour le futur. Ces montants affectés avec des restrictions internes ou des actifs inscrits à des comptes spéciaux, sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit :

	2018	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2019
	\$	\$	\$	\$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	56,999,546	1,997,140	3,183,136	55,813,550
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	57,747	-	57,747	-
	56,941,799	1,997,140	3,125,389	55,813,550
Entretien préventif et améliorations	321,103	861,558	1,182,661	-
Fond d'urgence	280,415	1,549,281	1,829,696	-
Actifs inscrits à des comptes spéciaux				
Immobilisations corporelles				
Montant à être financé dans le futur	(255,989)	(86,106)	(266,229)	(75,866)
Paiement de transfert constaté d'avance	113,978	-	113,978	-
	(142,011)	(86,106)	(152,251)	(75,866)
Fonctionnement				
Paiement de transfert pour remboursement de la dette - reçu d'avance	281	-	281	-
	281	-	281	-
Autres				
Fonds générés par les écoles	270,187	588,705	576,007	282,885
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	15,202	-	-	15,202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-des-Vertus	45,451	-	-	45,451
Réserves	67,435	-	-	67,435
	398,275	588,705	576,007	410,973
Non affecté	10,706	-	2,699,604	(2,688,898)
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	57,810,568	4,910,578	9,261,387	53,459,759

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

14. Excédent accumulé (suite)

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du Ministère pour financer le plan de 3 ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Fonds d'urgence représente des paiements de transfert du Ministère pour financer les projets urgents d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Paiement de transfert pour remboursement de la dette représente les sommes pour lesquelles le Ministère s'est engagé à rembourser au Conseil pour le remboursement de la dette à long terme.

Fonds générés par les écoles représentent les surplus que les écoles ont accumulés sur les collectes de fonds et les activités parascolaires.

Fonds de bourses d'études représente une affectation par le Conseil pour l'attribution de bourses d'études à des étudiants.

Surplus assignés aux conseils d'écoles représentent des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserves représentent des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

15. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 22 juin 2018 et par le Ministère de l'Éducation le 22 août 2018.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

16. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements importants du Conseil sont comme suit :

- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

	Location-exploitation			
	Bureaux, écoles	Transports	Photocopieurs	Total exploitation
	\$	\$	\$	\$
Paiements minimums exigibles				
2019	235,102	4,026,001	86,440	4,347,543
2020	185,402	4,026,001	84,000	4,295,403
2021	-	4,026,001	84,000	4,110,001
2022	-	4,026,001	84,000	4,110,001
Obligation liées aux locations	420,504	16,104,004	338,440	16,862,948

17. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 1 997 140 \$ (1 477 538 \$ en 2018), dont 42 223 \$ (769 191 \$ en 2018) ont été payés après la fin de l'exercice et 1 954 917 \$ (708 347 \$ en 2018) ont été payés au cours de l'exercice.

18. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers reliés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

18. La gestion des risques (suite)

L'âge des paiements de transfert et autres comptes débiteurs au 31 août 2019 qui rencontrent la définition d'un instrument financier sont :

	31 août 2019				
	Total	Courant	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	1,592,629	-	-	-	1,592,629
Autres débiteurs	1,041,738	466,480	-	-	575,258
Débiteurs bruts	2,634,367	466,480	-	-	2,167,887
Provision pour moins-value	6,800	-	-	-	6,800
Débiteurs nets	2,627,567	466,480	-	-	2,161,087

Les montants à recevoir liés à la TPS ne s'appliquent pas au risque de crédit, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2019				
	Total	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
		\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	2,248,813	2,248,813	-	-	-
Total	2,248,813	2,248,813	-	-	-

Risque de marché

Le Conseil est exposé aux risques de marché par rapport aux taux d'intérêt, comme suit :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ avec intérêts, au taux préférentiel plus 1 %. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2019 est 2 900 447 \$ (nul en 2018).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2019

18. La gestion des risques (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Paiements de transfert			
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'éducation			
Fonctionnement	32 941 996	32 971 912	31 865 033
Autres transferts	-	9 000	8 000
Total des paiements de transfert du Ministère	32 941 996	32 980 912	31 873 033
Paiements de transfert fédéraux	2 340 000	2 213 202	2 203 310
Autres paiements de transfert	-	203 135	164 241
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	35 281 996	35 397 249	34 240 584
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'éducation	752 805	2 410 840	1 743 897
Autres paiements de transfert	-	266 229	-
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	752 805	2 677 069	1 743 897
Total des paiements de transfert	36 034 801	38 074 318	35 984 481
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commission scolaires	10 400	67 266	18 304
Particuliers et autres	16 912	920	200
Total des frais de scolarité et frais afférents	27 312	68 186	18 504
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités hors curriculum			
Levées de fonds	593 767	588 705	576 243
Total des fonds générés par les écoles	593 767	588 705	576 243
Revenus de services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Frais de scolarité et autres revenus	-	-	141 833
Autres revenus	-	408 874	77 119
Total des revenus de services complémentaires	-	408 874	218 952

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019 Budget	2019 Actual	2018 Actual
	\$	\$	\$
Revenus de services externes			
Frais et autres revenus			
Autres revenus	93 871	93 974	93 848
Total des revenus de services externes	93 871	93 974	93 848
Autres revenus			
Autres	210 817	325 566	243 755
Ventes et locations	131 000	103 911	102 641
Placements	-	4 282	25 140
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	34 425
Total des autres revenus	341 817	433 759	405 961
Total des revenus pour l'exercice	37 091 568	39 667 816	37 297 989

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	160 699	187 203	170 099
Conférences pour les membres du Conseil	20 000	38 588	29 481
Conseils d'école	23 232	20 528	29 666
Conférences pour les conseils d'école	-	-	2 614
Élections	15 000	17 934	37 470
Autres	12 645	23	-
Total des charges pour la gouvernance	231 576	264 276	269 330
Administration			
Salaires	1 799 006	1 729 337	1 730 237
Avantages sociaux	245 501	301 174	237 625
Fournitures et services	290 124	169 573	148 234
Meubles et équipements non capitalisables	5 570	2 593	2 405
Opération des bâtiments	8 500	6 545	6 490
Communications	15 000	10 799	16 785
Déplacements	10 000	1 821	2 563
Perfectionnement professionnel	10 000	31 464	11 072
Total des charges d'administration	2 383 701	2 253 306	2 155 411
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	15 601 187	16 602 173	15 364 800
Avantages sociaux pour les enseignants	809 145	835 551	791 566
Salaires pour le personnel de soutien	3 497 523	3 836 017	3 227 849
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	958 256	819 711	642 719
Soutien à l'apprentissage	643 360	492 966	359 462
Fournitures et services	806 935	1 665 907	1 751 499
Meubles et équipements non capitalisables	34 685	154 938	78 669
Communications	164 875	133 412	135 415
Déplacements	246 950	346 746	302 329
Perfectionnement professionnel	215 130	229 389	213 714
Charges reliés aux étudiants	-	120 990	73 827
Amortissement des immobilisations corporelles	488 466	539 974	601 292
Total des charges d'enseignement	23 466 512	25 777 774	23 543 141

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Actual	Actual
	\$	\$	\$
Opérations et entretien			
Salaires	1 539 323	1 192 602	1 281 054
Avantages sociaux	271 547	296 135	383 562
Fournitures et services	142 729	636 741	529 818
Meubles et équipements non capitalisables	69 168	16 968	41 444
Opération des bâtiments	3 108 901	3 604 102	2 323 262
Communications	2 565	6 386	3 268
Déplacements	4 992	23 391	16 043
Perfectionnement professionnel	2 032	8 667	3 556
Amortissement des immobilisations corporelles	1 962 619	2 059 710	2 003 992
Total des charges d'opérations et entretien	7 103 876	7 844 702	6 585 999
Transport			
Salaires	189 071	161 613	165 618
Avantages sociaux	47 399	46 587	37 356
Fournitures et services	94 264	134 058	94 535
Meubles et équipements non capitalisables	106 782	242 419	91 686
Opération des bâtiments	10 000	14 325	7 601
Communications	5 325	1 243	1 398
Déplacements	5 370	3 987	8 020
Perfectionnement professionnel	5 000	-	-
Services contractuels pour le transport	3 756 927	4 478 712	3 899 591
Amortissement des immobilisations corporelles	122 690	123 339	120 734
Total des charges de transport	4 342 828	5 206 283	4 426 539
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	177 520	385 727	381 775
Frais de transport	-	8 896	24 811
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	177 520	394 623	406 586
Fonds générés par les écoles			
Charges pour les fonds générés par les écoles	558 689	576 007	598 232
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	558 689	576 007	598 232

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux - Administration	86 757	91 675	86 475
Salaires et avantages sociaux - Enseignants	-	(5 962)	140
Salaires et avantages sociaux - Personnel de soutien.	713 215	961 591	740 053
Salaires et avantages sociaux - Transport	-	70 325	-
Soutien à l'apprentissage	22 000	3 930	3 041
Fournitures et services	142 376	46 029	4 410
Meubles et équipements non capitalisables	-	17 512	(800)
Opération des bâtiments	-	41 868	44 899
Communications	10 500	3 831	639
Déplacements	29 574	19 244	5 020
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	23 732	6 722	12 163
Charges reliées aux étudiants	46 500	119 477	131 742
Services contractuels pour le transport et allocations	90 000	31 993	15 648
Total des charges pour les services complémentaires	1 164 654	1 408 235	1 043 430
Services externes			
Salaires et avantages sociaux - Enseignants	93 872	93 762	93 662
Soutien à l'apprentissage	-	218	-
Charges reliées aux étudiants	-	92	-
Total des charges pour les services externes	93 872	94 072	93 662
Autres			
Intérêts et frais bancaires			
Intérêts et frais bancaires	20 000	125 805	13 255
Intérêts sur les débentures	15 000	-	-
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles			
Autres	-	823	4 916
Total intérêts et frais bancaires	35 000	126 628	18 171
Perte à la cession sur immobilisations corporelles	-	60 403	-
Créances douteuses	-	12 316	-
Total des autres charges	35 000	199 347	18 171
Total des charges pour l'exercice	39 558 228	44 018 625	39 140 501

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2018
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 723 023	2 726 018
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	60 403	(34 425)
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance de l'exercice	2 783 426	2 691 593

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités
de fonctionnement sans effet sur la trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2019

	2019	2018
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(766 236)	(1 226 714)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer *	640 825	(224 903)
Augmentation des avantages sociaux futurs	22 500	38 500
Diminution des revenus reportés	-	(891)
Augmentation des stocks	(74 284)	-
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	20 715	(54 362)
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement	(156 480)	(1 468 370)

* Ce montant exclus une diminution de 726 968 \$ liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles.